

**Violences envers les Femmes :
La Région s'engage**



Actes de la Rencontre du
24 novembre 2006

**Femmes victimes de violences
conjugales et logement**



*Vice-présidence à la Démocratie Régionale,
Mission Égalité Femmes-Hommes*

Sommaire

Ouverture par Michèle LOUP, Conseillère régionale en charge de la Mission Egalité Femmes-Hommes	4
--	----------

Table ronde n° 1 : Etat des lieux sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violence en Ile-de-France	8
--	----------

Animée par Marie-Dominique de SUREMAIN, Urbaniste experte Genre & Habitat

- Nathalie NEBOUT, Conseillère Technique aux droits personnels et sociaux à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité d'Ile-de-France	8
- Céline LAPLANTE, Laure WINTERBONE, SOS Femmes de Meaux	9
- Anne JONQUET, avocate au Barreau de la Seine-Saint-Denis	14
- Francine BAVAY, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap	17

Table ronde n° 2 : Quelles actions pour le futur ?	27
---	-----------

Animée par Michèle LOUP

- Ernestine RONAI, Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis	27
- Faraone BOGAZZI, Association Habiter au Quotidien	29
- Daniel BRUNEL, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi	31
- Nicole BLAISE, Hanitra ANDRIMANDROSO, Association Le Relais de Sénart	36
- Jean-Luc LAURENT, Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France en charge du Logement et de l'Action Foncière	38

Conclusion par Claire VILLIERS, Vice-présidente en charge de la Démocratie Régionale	52
---	-----------

Ouverture par Michèle Loup, Conseillère régionale en charge de la Mission Egalité Femmes-Hommes

Tout d'abord, merci à tous les participants et participantes présents de venir à cette journée de réflexion et d'action.

Je souhaite tout d'abord excuser le président, Jean-Paul HUCHON, qui malheureusement ne peut se joindre à nous cet après-midi. Je tiens également à remercier tous les vice-présidents et vice-présidentes qui nous rejoindront dès que possible pour participer à ce débat.

Je tiens à remercier spécialement Michèle SABBAN qui a permis qu'on voit le film Allez Yallah, et qu'on ait un petit débat autour de celui-ci avec Jean-Pierre THORN, son réalisateur, que je tiens également à remercier pour sa présence.

Pourquoi cette journée ?

Tout simplement parce que, comme vous le savez, demain, c'est le 25 novembre, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et qu'il ne se passe pas une semaine sans que nous voyions dans les journaux qu'un mari, un ex-compagnon, a tué sa femme, son ex-compagne, etc.

Et tout cela, on le voit où ? Dans la rubrique des « faits divers ».

Le fait que ce soit dans cette rubrique, pour moi, est une violence supplémentaire, parce que **ce n'est pas un fait divers, c'est un vrai problème de société**. Et en tant que tel, il appelle une prise en charge par les institutions, par les élus, par le politique, par les pouvoirs publics.

Si les violences envers les femmes se déclinent de façon insoutenable dans beaucoup de pays, que ce soit par les viols, les mutilations sexuelles, les mariages forcés ou précoces, les assassinats, la France n'a pas à être fière du sort réservé à ses citoyennes.

Aujourd'hui dans notre pays une femme sur dix est victime de violences de la part de son conjoint ou de son ex-conjoint et selon les chiffres de l'Observatoire de la délinquance, une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

Notre Région est plus que concernée par ces actes de barbarie, puisqu'en Ile-de-France, les chiffres sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale. Ainsi, selon l'enquête ENVEFF (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France de 2000), une femme sur dix vivant en couple, au niveau national, a subi des violences au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, de la part de son conjoint. Si on ramène ces chiffres à l'Ile-de-France, on estime qu'il y a environ 200 000 Franciliennes qui subissent des agressions physiques au sein de leur couple.

Le Président HUCHON m'a confié une mission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, pour l'intégration de la problématique du genre dans nos politiques.

Un des objectifs qui m'est fixé dans ma lettre de mission est de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes dans nos politiques.

Or, les femmes victimes de violences conjugales ont spécifiquement besoin d'un logement.

Ce problème grave du logement des femmes victimes de violences conjugales m'a été signalé à maintes reprises depuis le début de mon mandat par tous les acteurs et actrices de terrain que vous êtes, pour la plupart, ici.

La France n'a pas une politique forte sur ce sujet, si l'on compare à d'autres pays : **l'Allemagne compte 45 000 places d'accueil spécialisées** pour les femmes victimes de violences conjugales (pour environ un tiers de plus de population seulement), **contre seulement 1 272 places dans notre pays**. 45 000 d'un côté, 1 272 dans notre pays.

En Ile-de-France, les centres d'hébergement d'urgence spécifiques sont aujourd'hui saturés, puisque, évidemment, les places n'y sont que trop peu nombreuses.

Et par ailleurs des femmes stabilisées, suffisamment reconstruites, qui pourraient être capables d'intégrer un logement lambda, autonome, ne sortent pas des centres faute de pouvoir trouver un logement.

Cela est en partie dû à la crise immobilière, bien sûr, qui touche notre région.

Mais il y a d'autres problèmes, aussi, bien réels, qui existent pour toutes ces femmes, soit parce **qu'elles ont perdu leur emploi précédemment, justement du fait des violences subies** soit parce qu'elles n'ont ni qualification, ni emploi, et qu'elles n'avaient pas pu avoir d'autonomie financière lorsqu'elles étaient en couple.

Lorsqu'elles ont un emploi, bien souvent, il est à temps partiel et précaire, avec un trop faible salaire, insuffisant pour être autonome financièrement, et de fait elles n'ont pas la possibilité d'avoir de caution pour un logement.

En plus, **elles sont souvent victimes de discriminations du fait de représentations négatives de la part des bailleurs**, qui sont méfiants envers elles : ils ont peur de leur insolvabilité, peur des troubles de voisinage en cas de retour du conjoint violent, ou bien peur qu'elles ne tiennent pas suffisamment leurs enfants. Et toutes ces craintes aboutissent au refus de l'attribution de logement.

Vous l'aurez compris, les difficultés des femmes victimes de violences sont multiples et les réponses que nous devons apporter elles aussi doivent être multiples.

Les réponses que nous allons vous proposer aujourd'hui ne sont pas exhaustives, les intervenantes et intervenants présents, chacune et chacun à son échelon, associatif, élu, a une réponse à ce problème. Qu'il s'agisse d'associations spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences, comme SOS Meaux ou le Relais de Sénart, des associations d'insertion dans l'emploi que nous écouterons sur la formation professionnelle, comme Habiter au quotidien ; des institutions étatiques comme la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité ; des institutions départementales comme l'Observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, ou bien les vice-présidentes et vice-présidents de notre Région.

Les deux tables rondes auxquelles vous allez participer feront état, d'une part, des actions qui sont déjà à l'œuvre dans notre région pour répondre à la problématique du logement des femmes victimes de violences conjugales : ce sera le thème de la première table ronde. D'autre part les actions à venir, que nous verrons autour de la seconde table ronde.

Cette journée nous l'avons conçue comme un point de départ d'une action que l'on veut à la fois globale et transversale dans notre région, pour tenter d'apporter notre contribution face à ce grave problème.

L'année dernière, lors du 8 mars, il y avait un grand calicot pour celles qui sont venues qui était à l'angle de notre immeuble du 35 boulevard des Invalides où il y avait inscrit : « Contre les violences faites aux femmes, la Région s'engage. »

C'est ce que nous avons voulu montrer, aujourd'hui, l'exemple de Franciliennes et de Franciliens qui sont déjà engagés, à leur niveau, dans ce combat pour le logement des

femmes victimes de violences, et ce que d'autres peuvent faire, veulent faire et s'engagent à faire.

Cet engagement de la Région nous interpelle, nous, en premier lieu, les élues régionales et élus régionaux, et **comme les violences faites aux femmes touchent plusieurs secteurs du Conseil régional, nous avons voulu travailler de façon transversale**. La transversalité, dans notre région, est difficile à mettre en œuvre.

C'est aujourd'hui un pari que nous espérons réussir dans l'année qui vient, et j'en suis sûr, qui pourra s'étendre à d'autres secteurs, d'autres vice-présidences de notre Région.

Je pense notamment au **secteur des lycées et politiques éducatives**, car nous siégeons dans les établissements scolaires où se trouvent des jeunes filles qui sont victimes de violences, victimes de mariages forcés.

Dans le secteur de la culture, de la coopération décentralisée, nous pouvons aussi avoir des initiatives fortes contre les violences faites aux femmes. Donc j'espère que dans les différents champs, ce travail que nous commençons aujourd'hui, petit à petit, va prendre de l'ampleur.

Aussi, je suis particulièrement heureuse de la présence, de la participation, de l'engagement de plusieurs vice-présidentes et vice-présidents : Janine HADDAD, chargée de l'Action internationale et européenne, par ailleurs Présidente de la Commission Femme de l'organisation CGLU (Cités et gouvernements locaux unis), je ne l'ai pas vue, mais elle devrait nous rejoindre très prochainement... Elle est malade, nous l'excusons. Elle souhaitait participer à notre rencontre, et je pense qu'étant donné que l'égalité hommes/femmes est l'un des objectifs de sa politique, nous envisagerons aussi, avec elle, des actions.

Claire VILLIERS, **chargée de la Démocratie régionale**, qui est présente et grâce à qui nous avons pu organiser cette journée, je la remercie également.

Francine BAVAY qui participe à la première table ronde et qui depuis 1999 agit dans son secteur, **la Solidarité et l'action sociale**, en direction des femmes en difficulté, elle vous en parlera tout à l'heure.

Nous aurons également le plaisir, pour la deuxième table ronde, d'accueillir Daniel BRUNEL qui est en charge de la **Formation professionnelle, du Développement économique et de l'Emploi**, qui apportera le témoignage de ce qu'il fait déjà et de ce qu'il peut faire pour venir en aide à ces femmes.

Et enfin Jean-Luc LAURENT, qui est en charge du **Logement** et qui nous annoncera un certain nombre de mesures au sein de son secteur.

La rencontre d'aujourd'hui, je vous l'ai dit, pour nous, est le début d'un engagement dans différents secteurs. Ce chantier est multiple et complexe dans la situation de crise du logement que connaît l'Ile-de-France aujourd'hui. Aussi il est nécessaire de lier des partenariats avec les associations de terrain, celles qui s'occupent des femmes victimes, mais aussi avec d'autres dans l'insertion, dans l'emploi, qui permettent l'autonomie des femmes.

A la suite des différents témoignages que vous allez entendre, vous serez invités à nous faire part de vos bonnes pratiques, de vos expériences réussies, de vos échecs, pourquoi pas, mais aussi à nous interpeller sur les problèmes, les obstacles que vous rencontrez, et, peut-être, nous signaler là où vous nous avez trouvé insuffisamment réactifs et que nous puissions voir ensemble comment vous aider, comment aider toutes les Franciliennes victimes de violences conjugales à ne plus les subir faute d'un lieu pour y échapper.

Je vous remercie de participer à cette demi-journée.

Je vais passer la parole immédiatement à Marie-Dominique de SUREMAIN qui va animer la première table ronde. Marie-Dominique est urbaniste, experte « Genre et habitat », et elle a travaillé en France et dans d'autres pays dans des associations d'aide, notamment aux femmes victimes de violences.

Je vous remercie.

Table ronde n° 1 : Etat des lieux sur l'hébergement et le logement des femmes victimes de violence en Ile-de-France

Marie-Dominique de SUREMAIN, Urbaniste experte Genre & Habitat

Pour cette première table ronde, nous allons partager nos expertises et construire une expertise collective grâce à un débat qui va se centrer sur un état des lieux.

Je vais vous présenter, d'abord, Nathalie NEBOUT qui représente la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France, qui a travaillé d'ailleurs, sur le sujet depuis plusieurs années, et qui va nous parler des chiffres franciliens, sur les accueils spécialisés, nous dire ce qu'il faut améliorer et que peut-on faire, sur la question du lien entre les centres d'hébergement et l'accès au logement.

Je suis chargée de cette horrible mission de gérer le temps. Chaque intervenant/e a sept minutes.

Nathalie NEBOUT, Conseillère Technique aux droits personnels et sociaux à la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité d'Ile-de-France

Bonjour à toutes et à tous, je suis conseillère technique auprès de Catherine MORBOIS, la Déléguée régionale aux Droits des femmes d'Ile-de-France. Je la représente aujourd'hui. Je suis en charge notamment des actions dans le domaine des droits personnels et sociaux et le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, celui des violences faites aux femmes.

Mon propos va porter sur les possibilités d'hébergement offertes dans notre région aux femmes victimes de violences conjugales, et sur les axes majeurs de travail qu'il nous faut engager.

Mais tout d'abord, pour mémoire, quelques chiffres : portant sur l'enquête de l'ENVEFF sur les femmes de 20 à 59 ans, cette enquête, en 2000, a montré qu'en Ile-de-France, les femmes sont davantage exposées aux diverses formes de violences sexistes que sur l'ensemble du territoire. **L'indicateur global de violences conjugales** qui correspond, en gros, à l'ensemble de tous les types de violences, économiques, physiques, sexuelles, psychologiques, **est élevé en Ile-de-France à 10,9 % de victimes contre 9 % sur l'ensemble du territoire.**

Comme l'a rappelé Michèle, l'enquête ENVEFF a démontré que parmi les femmes vivant en couple, une femme sur dix était victime de violences exercées par son conjoint ou concubin, soit en Ile-de-France, **c'est difficile à évaluer, 200 à 350 000 femmes, ce qui est énorme.**

Parmi ces femmes victimes de violences conjugales, nombreuses sont contraintes de quitter le domicile pour sortir de la spirale de la violence et pour briser le silence. Il existe de nombreux centres d'hébergement pour personnes en difficulté parmi lesquels des femmes victimes de violences sont accueillies.

Néanmoins, aujourd'hui, je vous parlerai uniquement des lieux d'accueil spécialisés, parce qu'ils impliquent des méthodes de travail en adéquation avec la problématique même des violences conjugales.

Je m'explique : tout d'abord, ces structures ont mis en place, à partir de l'analyse des besoins des femmes violentées, des dispositifs adaptés à chacune des phases de la maturation de leurs projets de vie. Cela permet aux victimes de briser, à leur rythme, l'emprise du conjoint violent.

Ensuite, ces centres proposent une prise en charge globale, permettant de lutter de manière préventive contre la précarisation, l'exclusion du marché de l'emploi, les violences dans les

relations interpersonnelles, comme par exemple le travail sur la parentalité ou alors sur les répercussions sur les enfants témoins.

Enfin, ces structures sont, pour la plupart, membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, ce qui leur donne l'occasion, très régulièrement, d'échanger sur leurs pratiques respectives et je souhaite aujourd'hui rendre hommage à leur travail de terrain.

Les violences conjugales au sein de ces structures sont traitées comme un problème social : une des formes de contrôle et de domination des hommes sur les femmes. Il est important de rappeler aujourd'hui qu'à l'occasion de la Conférence mondiale des femmes à Pékin en 1995, la France a retenu ce même cadre d'analyse comme fondement de sa politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le partenariat entre ce réseau et les services de l'Etat est renforcé de cette concordance de vues. C'est également dans cette optique que l'ensemble des commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes présidées par les préfets de département sont amenées à traiter comme dossier prioritaire l'adaptabilité des dispositifs d'accueil et d'hébergement aux besoins des femmes victimes de violences conjugales.

Concernant les centres d'hébergement spécialisés, il en existe dans tous les départements d'Ile-de-France, excepté dans le département des Yvelines. **Avec 459 places d'hébergement en 2005, dont 135 en urgence, le dispositif spécialisé en Ile-de-France est loin de répondre aux besoins** des femmes violentées contraintes pour leur sécurité, de quitter leur domicile.

Il offre une réponse inférieure à 10 % des demandes reçues par ces structures.

La loi du 26 mai 2004, relative à la réforme du divorce qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2005, une mesure importante qui permet aux femmes victimes qui le souhaitent, de rester dans leur logement. C'est au conjoint violent de partir. En réalité, cette nouvelle procédure se concrétise parfois difficilement pour de multiples raisons : procédure complexe nécessitant le soutien d'un avocat, problème de mise en sécurité de la victime, endettement locatif, Anne JONQUET reviendra sur ce sujet plus amplement. Mais c'est néanmoins une mesure à développer.

Pour les femmes qui ne peuvent pas rester au domicile pour des raisons de sécurité, il est essentiel de proposer des structures de mise à l'abri immédiates ouvertes 24 heures sur 24. L'organisation de ce type d'hébergement est une priorité de la Délégation régionale qui travaille depuis 1990 à l'ouverture de tels sites.

Aujourd'hui, sur huit départements franciliens, **seulement trois départements disposent d'une structure de mise à l'abri de toute urgence.**

Face à ces constats, il est important de voir ce qu'il nous faut améliorer : **à court terme, l'existence d'un centre d'accueil d'urgence dans tous les départements d'Ile-de-France est indispensable.**

Par ailleurs, il faut assurer la pérennisation des financements des centres actuels.

En outre, **l'ouverture d'un centre spécialisé dans le département des Yvelines est plus que nécessaire.**

Il est également important de développer la pédagogie et les formations sur les méthodes de travail à utiliser dans les centres d'accueil généralistes hébergeant des femmes victimes de violences conjugales.

Je voudrais enfin aborder clairement un point, et je pense que **c'est le point le plus noir, celui de la sortie des femmes et de leur relogement**. La situation actuelle est telle que le dispositif des centres d'hébergement est aujourd'hui saturé.

La durée d'hébergement long terme, normalement prévue pour six mois renouvelables, est aujourd'hui multipliée par trois. Ceci a pour conséquence directe un allongement de la durée des séjours en hébergement d'urgence et une augmentation significative des refus de prise en charge.

Une des premières explications de ce phénomène est une insuffisance du parc de logement social.

En effet, à Paris, les femmes accueillies en CHRS doivent aujourd'hui attendre deux voire trois ans pour être relogées. Lorsque l'hébergement se prolonge au-delà du raisonnable, il peut y avoir des formes de régression par rapport au chemin parcouru vers l'autonomie. Ensuite, malgré la loi, entre les exclusions prévues entre l'Etat et les bailleurs sociaux, les accords collectifs, le plan d'action ministériel 2005-2007 dont l'axe premier est l'hébergement et le relogement des femmes victimes de violences conjugales, on remarque une forte réticence à reloger ces familles monoparentales ayant souvent de faibles revenus.

Cette réticence s'explique par le fait que les femmes ayant vécu des violences subissent encore trop souvent ce qu'on appelle la double peine, c'est-à-dire les violences conjugales et les représentations sociales qui lui sont associées.

Il est important, par conséquent, de mettre toutes nos énergies pour permettre le déblocage de ces situations. Tous les protagonistes doivent se mobiliser, que ce soit l'Etat, collectivités territoriales, collectivités locales, ainsi que les associations.

Nous devons développer les pratiques innovantes et sensibiliser l'ensemble des acteurs à la problématique cruciale des violences faites aux femmes.

En conclusion, je dirai qu'un travail important a été fait par le passé. Nous pouvons nous féliciter d'avoir, sur notre territoire régional, des centres d'accueil de femmes victimes de violences conjugales de grande qualité.

Mais comme je vous l'ai montré, il nous faut aller plus loin sur trois points :

- premièrement, la pérennisation des financements des centres actuels, et le renforcement du réseau des centres spécialisés
- deuxièmement, avoir un centre d'accueil d'urgence dans tous les départements d'Ile-de-France
- troisièmement, mettre l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales au centre des priorités.

Ces objectifs ne sont réalisables qu'à travers l'intensification de la mobilisation de l'ensemble des partenaires, et c'est la raison pour laquelle nous sommes toutes et tous réunis aujourd'hui.

Merci.

Marie-Dominique de SUREMAIN

J'espère que toutes les oratrices vont respecter ce timing de façon aussi précise que notre première intervenante que je remercie et qui a donc fait ce panorama général. Je crois qu'il y aura un grand accord entre la perception des associations de terrain qui vont maintenant s'exprimer, et ce panorama qui a été fait par la délégation régionale au droit des femmes. Je vais passer la parole maintenant à Céline LAPLANTE et Laure WINTERBONE qui vont présenter l'expérience de SOS Femmes de Meaux, d'abord dans les mécanismes d'hébergement d'accueil des femmes, et ensuite Laure abordera les questions de relogement et la pratique du service logement de l'association de Meaux. Je passe la parole à Céline LAPLANTE.

Céline LAPLANTE, SOS Femmes de Meaux

Merci beaucoup. Bonjour à tous.

Avant de commencer mon propos, j'aimerais d'abord remercier les conseillères régionales et les conseillers régionaux pour l'initiative qu'ils ont de pouvoir donner la parole sur cette question-là à des associations, à des personnes de terrain pour qui c'est le travail quotidien.

Je vais illustrer concrètement ce que vient de dire Mme NEBOUT concernant la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. Pour comprendre le parcours d'une de ces femmes, une situation qui arrivent bien souvent dans un centre comme le nôtre, SOS Femmes Meaux : les femmes sont soit référées par les forces de police, par les travailleurs sociaux, par l'hôpital, s'il y a blessure physique, s'il y a coups, mais bien souvent, elles viennent d'elles-mêmes, envoyées par des amis, par des connaissances ou parce qu'elles connaissent le centre.

L'association existe depuis 1979, donc plus de 25 ans, et fait de l'hébergement depuis 1981 pour les femmes victimes de violences conjugales.

Donc les femmes nous sont référées pour les violences physiques, ou elles viennent d'elles-mêmes. Les violences psychologiques, qui détruisent énormément, sont plus difficiles à démontrer que la violence physique. Elle est d'autant plus aisée à prouver s'il y a des jours d'ITT. Mais la violence psychologique, sur elles, sur leurs enfants, est quotidienne, elle met les femmes dans les mêmes situations de détérioration de l'ego, si je puisse dire.

Quand elles arrivent, elles sont dans un état de très très grande détresse.

Nous accueillons et nous offrons un hébergement, selon nos disponibilités. Nous sommes financés au total pour 56 places d'hébergement, ce qui veut dire 30 ou 35 femmes, puisqu'il y a les enfants.

Selon les compositions familiales, une femme c'est une place, ou cela peut aller jusqu'à quatre ou cinq places, selon le nombre d'enfants.

Nous accueillons cette dame, nous essayons de voir sa situation, si c'est une situation d'urgence. Nous proposons un hébergement en cohabitation. Ces 56 places sont réparties dans une quinzaine de maisons et d'appartements où les femmes vivent entre deux et cinq femmes maximum pour les grandes maisons.

La durée de cet hébergement, était il y a 3 à 4 ans de 7, 8 ou 10 mois.

La femme une fois sortie de son milieu de danger, même si c'est son milieu familial, c'est quotidiennement, c'est le jour, c'est la nuit, qu'elle ressent le danger. Elle dort mal, elle est très en difficulté, ce qui fait qu'une femme qui arrive chez nous reprend très vite la force... Elle dort, déjà, elle n'a pas peur la nuit, et en journée, elle se mobilise pour reconquérir sa propre vie, une nouvelle dimension pour elle et ses enfants.

Donc avant, il y a 3 à 4 ans et auparavant, nous pouvions compter 7 ou 8 mois pour ouvrir les droits sociaux, [si madame ne travaille plus, ce qui est très souvent le cas, après le deuxième ou le troisième enfant], pour qu'elle ait la CMU, le RMI, la PMI... Enfin ouvrir le minimum des droits sociaux pour que madame puisse repenser sa vie avec ses enfants.

Maintenant, nous en arrivons à près de 2 ans d'hébergement. Donc même si l'ensemble du travail de prise en charge, de traitement du traumatisme et de la violence et de ses conséquences matérielles pour la réorganisation, même si dans une année nous arrivons à recréer une dynamique positive qui pourrait relancer madame sur de nouveaux rails, nous attendons la sortie vers le logement. Et là, je laisserai ma collègue Laure vous parler de l'accès au logement.

Je voudrais vous dire deux mots dans les deux minutes qu'il me reste sur **l'importance de la prise en charge juridique et psychologique dans un centre comme le nôtre.**

La prise en charge matérielle, plusieurs CHRS le font, mais **la prise en charge juridique est très importante**, puisqu'une femme qui est victime de violences conjugales et qui se sépare, a d'un côté une procédure civile pour le divorce ou la garde de l'enfant, si elle n'est pas mariée devant le JAF (juges des affaires familiales), et de l'autre côté, elle a bien souvent une procédure pénale parce qu'elle a porté plainte.

Donc ces deux juridictions-là sont très séparées et c'est très difficile pour les femmes d'avoir les arguments, et notamment les termes de droit, pour pouvoir se défendre, par exemple, lors du divorce, en tenant compte de la procédure pénale qui est en cours.

Nous avons une juriste dans notre association qui accompagne madame chez son avocat, dans ses démarches, pour pouvoir apporter, justement, ses arguments, pour que madame n'y perde pas tout matériellement, ses enfants, et qu'on puisse, aussi, tenir compte du rapport de force qui existe entre monsieur et madame.

Pour un juge, c'est un divorce comme un autre divorce.

Dans ce cas-là, pour cette dame, ce n'est pas un divorce comme un autre, puisqu'il y a eu coups et blessures sur madame, et qu'il y a parfois des juridictions pénales en cours.

Je vais parler aussi de l'approche psychologique, du traumatisme de la violence, parce que les femmes et les enfants témoins, tel que nous l'avons mentionné tout à l'heure, doivent reconstruire quelque chose au niveau de leur image, de leur ego.

Il est donc très important que cette question-là soit prise en charge et que nous traitions à la fois le juridique et le psychologique.

Nous ouvrons un espace de parole à madame, en groupe de parole ou individuellement, et également aux enfants. Je m'arrête là, je passe la parole à Laure pour la question du logement.

Marie-Dominique de SUREMAIN

Je sais que c'est difficile, un travail aussi complexe en quelques minutes, mais dans le débat et avec les questions, vous aurez la possibilité de compléter.

Laure WINTERBONE, SOS Femmes de Meaux

Bonjour à tous, je suis travailleuse sociale à SOS Femmes à Meaux, et je m'occupe plus particulièrement de la question du relogement.

Comme vous l'a dit Mme LAPLANTE, le temps d'hébergement s'allonge.

Pour parler chiffres, cette année, **sur 2006, nous avons huit femmes qui ont été relogées par les bailleurs sociaux. Les reloger dans le privé, c'est pratiquement impossible vu leurs faibles ressources** et cela même quand elles n'ont pas d'enfants, même quand elles ont un travail. C'est très compliqué. La seule possibilité que l'on a ce sont les bailleurs sociaux.

Pour quatre femmes sur ces huit relogées, elles ont été relogées par la Commission locale de concertation qui est organisée par la préfecture en faveur d'un accès au logement pour les plus démunis, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas forcément un temps complet, et qui touchent des prestations familiales.

Ces personnes ont accédé à un logement par ce biais-là, mais il faut savoir **qu'en moyenne, elles ont été présentées neuf fois.**

Cela peut aller jusqu'à treize fois.

C'est un temps qui s'allonge dans l'hébergement.

Pour trois d'entre elles, elles ont été relogées par des propositions de préfecture, et nous avons eu un glissement de bail. **L'association est conventionnée pour six baux glissants.**

Pour mémoire, je rappelle que c'est une convention qui engage trois parties : le bailleur, l'association et la personne qui va vivre dans cet appartement. Pendant un an, l'association paye le loyer au bailleur et la femme paye l'association. Ce qui permet, pour les deux parties, d'avoir un temps assez long pour voir s'il n'y a pas de souci, si la personne paye bien le loyer, si elle s'investit bien, s'il n'y a pas de problème de voisinage. Théoriquement, au bout d'un an, le bail doit glisser, la femme a l'appartement à son nom.

C'est quelque chose qui, en général, marche assez bien.

Le temps d'hébergement, pour ces huit femmes, a été en moyenne de 19 mois. Cela va sur une amplitude de 8 à 26 mois.

Il faut savoir que les personnes qui sont restées le moins longtemps avaient le plus de ressources et ont été relogées au bout de 8 mois.

Mon travail, c'est l'accompagnement au niveau du logement pendant qu'elles sont en hébergement, donc dès leur arrivée, on constitue les dossiers logement si cela n'a pas été fait par ailleurs, on demande des numéros aux préfectures, etc...

Il faut savoir que sur Meaux, les délais d'attente, aujourd'hui, sont environ de deux ans.

Nous engageons aussi un travail par rapport aux éventuelles dettes locatives qui ont été contractées avec monsieur, avec la mise en place de dossiers de surendettement.

Et la juriste de notre association prend en charge la procédure de divorce.

Là où j'interviens plus particulièrement, c'est à la sortie de l'hébergement et quand elles accèdent à un logement, c'est-à-dire que là, pendant six mois voire un an, la femme et ses enfants vont être accompagnés par l'association pour voir si tout se passe bien dans le logement, pour aider à monter tous les dossiers, APL, FSL, LOCAPASS.

Donc c'est une garantie à la fois pour le bailleur, qui a une personne référente à laquelle s'adresser en cas de problème. **Mais également pour la femme** qui n'est pas lâchée comme cela dans la nature après un temps aussi long d'hébergement. On procède à des visites assez régulières, environ une fois par mois, pour voir si tout se passe bien.

Je voudrais revenir assez rapidement sur les difficultés spécifiques pour les femmes victimes de violence...

Celles qui sont reçues par les bailleurs sont souvent des familles à problèmes, des familles monoparentales. Le problème : elles sont considérées comme mauvaises payeuses. L'historique locatif les pénalise énormément, mais les situations d'endettement sont liées à la clause de solidarité du temps où elles étaient avec leur conjoint, et malheureusement cela reste dans l'historique des bailleurs.

Par ailleurs, si une procédure juridique est mal engagée, le bailleur est souvent réticent à attribuer un logement, c'est-à-dire qu'il faut que la procédure juridique soit bien engagée, qu'il y ait une ordonnance de non-conciliation ou un jugement qui soit établi. Voilà, je vais m'arrêter là.

Marie-Dominique de SUREMAIN

On y reviendra, je crois qu'on va, dans le débat, approfondir ces sujets. Je passe maintenant la parole à Anne JONQUET, qui est avocate, et qui va nous parler, justement, de tous ces aspects juridiques compliqués, aussi bien au civil et au pénal, et qui font souvent interférence les uns avec les autres : aussi bien la question du logement lui-même, éventuellement l'éviction du conjoint, la garde des enfants. Tous ces aspects-là vont être maintenant un peu plus élucidés par Anne JONQUET.

Anne JONQUET, avocate au Barreau de la Seine-Saint-Denis

Bonjour à toutes et à tous. Je suis avocate, au Barreau de la Seine-Saint-Denis, ce département tant décrié périodiquement.

J'interviens notamment sur les **dispositifs légaux et innovants** en matière de violence conjugale et qui permettent d'agir sur la question du logement en amont : le principe étant que **la femme reste au domicile ou à la résidence de la famille, c'est l'éviction du conjoint violent.**

Il y a eu une première loi, au plan civil la loi du 26 mai 2004 que Madame la Déléguée régionale, a rappelé tout à l'heure. **Cette loi permet avec une procédure d'urgence, en référé, de demander immédiatement l'attribution de la jouissance du domicile conjugal.**

Outre l'attribution de la jouissance du domicile conjugal, **il est demandé que des mesures provisoires soient prises immédiatement** au niveau de l'autorité parentale, de la résidence des enfants, du droit de visite et d'hébergement, et du versement d'une pension alimentaire.

C'est une loi qui est assez complète pour régler immédiatement toutes les difficultés qui peuvent se présenter à une femme victime de violence qui souhaite faire cesser cette violence et que le conjoint s'en aille.

Mais les difficultés rencontrées sont nombreuses : la première difficulté, c'est la loi qui la renferme. **Cette loi ne s'adresse qu'aux couples mariés**, donc cela exclut tous les couples en concubinage, pacsés. C'est le premier écueil.

Le deuxième écueil, c'est qu'en réalité, **en pratique, la femme qui est victime de violences ne peut solliciter cette mesure que si elle a déposé plainte** et qu'il y a un certificat médical.

Ce qui veut dire, au fond, qu'à partir du moment où la femme dépose plainte et montre au juge qu'elle est effectivement victime de violences avec un certificat médical qui décrit ses blessures, normalement, le pénal est mis en route. Au moment du dépôt de plainte, il y a déjà **une décision pénale qui est prise avant la décision civile.**

J'ai réalisé un sondage auprès des avocates du Barreau, **cette procédure est très peu usitée.** Quand il s'agit de couples mariés, je vais voir les magistrats, les juges aux affaires familiales pour demander une date pour assigner en référé. Et le magistrat me propose une date rapide pour passer en conciliation ; si la femme est d'accord, il y a une procédure de divorce qui est engagée immédiatement.

Donc finalement, c'était, sur le plan législatif, une loi qui semblait ouvrir beaucoup de portes, et en réalité, dans la pratique, qui est peu utilisée. C'est finalement **le pénal qui prend le dessus.**

Effectivement, sur le plan pénal, des dispositions importantes ont été prises dernièrement, par la loi du 4 avril 2006.

Cette loi qui a été mise en application immédiatement permet, dès qu'une femme porte plainte au commissariat pour violence, que le conjoint, l'ami, le concubin soit arrêté, mis en

garde à vue et déféré au Parquet. Le Parquet peut saisir immédiatement le juge de la liberté et de la détention pour demander son placement sous contrôle judiciaire.

Donc la première mesure prise par les parquets, c'est de solliciter le juge des libertés et de la détention pour ce placement sous contrôle judiciaire ou pour la mise en détention provisoire, en fonction de la gravité et des blessures. Ce n'est pas le Parquet lui-même qui, dans ce cas-là, peut mettre sous contrôle judiciaire.

C'est un juge, le juge des libertés, qui met le conjoint ou l'auteur des violences sous contrôle judiciaire avec une obligation. **C'est cette obligation qui nous intéresse : cette obligation de ne plus rencontrer la victime et de ne plus paraître au domicile.**

C'est ce qu'on appelle une mesure d'éviction.

Dans la pratique, il est vrai que le Parquet, en tout cas de Bobigny, a mis en œuvre immédiatement la nouvelle loi et que systématiquement, quand une personne est déférée au Parquet, le juge des libertés qui est saisi, place sous contrôle judiciaire.

Ce contrôle judiciaire se poursuit jusqu'au jour du jugement, le Parquet fixe une date de jugement, **entre dix jours et deux mois**, et la juridiction de jugement, au moment où elle juge, prendra une décision... Il faut qu'il y ait une harmonisation, évidemment, des décisions de justice. La juridiction de jugement qui est le tribunal correctionnel, peut, dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve, poursuivre cette mesure d'éviction du contrôle judiciaire en interdisant à l'auteur, pendant une durée de 18 mois à 3 ans à compter du jugement, de ne plus paraître au domicile.

Les juridictions de jugement ne suivent pas toujours la politique du parquet. Il y a encore une articulation qui n'est **pas tout à fait satisfaisante, puisque certaines juridictions de jugement ordonnent un sursis simple**, ce qui, au bout d'un mois ou deux induit le retour du conjoint ou du compagnon violent au domicile familial, donc qui pose évidemment plein de questions.

Il y a aussi une autre possibilité : **en cas de violences extrêmement graves** et avec une incapacité totale de travail de plus de huit jours, **il peut y avoir une information ouverte**, c'est-à-dire la saisine d'un juge d'instruction par le procureur de la République, le juge d'instruction met sous contrôle judiciaire l'auteur des violences avec les mêmes obligations de ne pas paraître au domicile.

Le problème, c'est que l'auteur des violences peut, à tout moment, demander une modification de son contrôle judiciaire, et notamment demander à ce que cette obligation de ne plus rencontrer la victime et de ne plus paraître au domicile tombe. Très souvent, c'est pour expliquer qu'il a repris ses esprits et que sa famille a besoin de lui. **La victime n'en n'est pas informée**, elle n'est pas convoquée au moment de la demande de modification du contrôle judiciaire, donc elle ne maîtrise absolument pas ce contrôle judiciaire.

La deuxième partie, la deuxième question aussi, c'est après le jugement, quand il y a ce sursis avec une mise à l'épreuve qui est ordonnée, c'est le juge d'application des peines qui est saisi, donc c'est une troisième juridiction. Nous avons :

- le juge des libertés qui met sous contrôle judiciaire,
- le juge d'instruction qui met sous contrôle judiciaire,
- le tribunal correctionnel qui décide d'une mesure de mise à l'épreuve avec interdiction de reparaître au domicile
- et c'est le juge d'application des peines qui est chargé de contrôler l'exécution de cette mesure.

Tout cela, c'est vrai que cela fait beaucoup, et je renvoie d'ailleurs à nos aspirations : avoir une loi-cadre un peu comme en Espagne où il y a un seul juge, puisque ici toutes ces juridictions sont indépendantes les unes des autres. Il est vrai que dans le cadre de ce sursis

avec mise à l'épreuve, ou d'une libération conditionnelle s'il y a une détention, la victime aujourd'hui n'est pas encore convoquée pour qu'on lui demande son avis et qu'on l'entende.

Quatrième dysfonctionnement (encore une fois évalué sur une pratique d'un an, six mois, avec ces nouveaux textes) c'est qu'il n'y a pas toujours d'articulation entre la décision pénale et la décision civile.

C'est-à-dire que si une procédure en divorce est engagée devant le juge aux affaires familiales, concomitamment avec la procédure pénale, bien souvent, il n'y a pas de relation de cause à effet qui soit relevée.

Quand il y a déjà un contrôle judiciaire d'ordonné, le juge donne à la femme en général la jouissance du domicile conjugal. Mais si la décision pénale n'est pas encore intervenue, le juge peut très bien ne pas tenir compte de ces violences, puisqu'il n'a pas à motiver son ordonnance de non-conciliation, et des associations connaissent cette difficulté, il n'a pas à aborder le fond de la question, il peut très bien, si le mari explique ou le conjoint explique qu'il a les ressources de la famille, etc., que c'est lui qui porte l'organisation économique de la famille, le juge peut très bien considérer qu'il y a lieu d'attribuer le domicile conjugal au mari.

Cela pose encore beaucoup de problèmes, et cela nécessite, évidemment, une cohésion dans les décisions de justice, et au niveau de la défense.

Je dirai juste un petit mot sur la défense, puisque l'association SOS Femmes nous a dit qu'il y avait une juriste parmi eux qui accompagnait les femmes auprès d'un avocat pour pouvoir mettre en œuvre les procédures.

En Seine-Saint-Denis, notre première difficulté, c'est d'avoir des personnes qui puissent prendre contact immédiatement avec un avocat, or il y a une barrière qu'on rencontre majoritairement, c'est le problème de l'aide juridictionnelle, puisque ces femmes sont sans ressources.

La plupart des femmes qui sont recueillies par les associations de femmes sont sans ressources, et pour obtenir l'aide juridictionnelle il faut déposer un dossier de demande. Aujourd'hui sur la Seine-Saint-Denis il faut quatre mois pour faire aboutir la demande, or ce sont des procédures d'urgence.

Entre les procédures civiles et surtout la défense sur le plan pénal, pour se constituer partie civile immédiatement à l'audience, qui nécessitent une intervention immédiate d'avocates ou d'avocats, au Barreau de la Seine-Saint-Denis on a constitué un groupe d'avocates et d'avocats.

Je souligne qu'il apparaît indispensable que, quel que soit le partenaire, le professionnel, il y ait une formation et une sensibilisation particulière pour pouvoir parler aux femmes. Cela devrait faire partie de ces formations, on sait que ce sont des femmes en détresse, des femmes fracturées, en pleine difficulté, et il est extrêmement difficile de traiter ces questions comme un dossier ou un recouvrement de créance.

Donc on a constitué ce groupe d'avocates, je dis surtout d'avocates parce que c'est un groupe de quarante-cinq personnes, et sur quarante-cinq personnes, il y a six hommes. Comme toujours, il y a un déséquilibre au niveau des professionnels concernés par cette question.

Ce groupe a signé une charte avec l'ordre des avocats pour intervenir immédiatement, qu'il y ait une aide juridictionnelle ou pas d'accordée, et surtout, tout le travail de ce groupe est de travailler en réseau avec les partenaires et les acteurs de la Seine-Saint-Denis, notamment les associations, pour pouvoir avec des contacts directs et agir immédiatement.

Ce matin, d'ailleurs, à 11 h 15, SOS Femmes de Bondy (je travaille beaucoup avec SOS Femmes de Bondy), m'a appelée pour une femme qui était dans le plâtre, d'ailleurs, pour qu'elle soit représentée... Malheureusement c'est le 8 décembre, et vous le savez, on est en grève au Barreau de la Seine-Saint-Denis pour le secteur aidé du 21 novembre au 8 décembre, une grève générale a été décidée.

Parce que le secteur aidé ne permet plus aux avocats d'assurer une défense de qualité, puisqu'une défense, cela a quand même un coût, c'est tous ces aspects-là...enfin je ne vais pas digresser sur la grève...

Toujours est-il que pour vous donner un exemple concret, SOS Femmes m'a appelée à 11h15, j'ai envoyé par fax à 11 h 25 une attestation disant que j'acceptais d'être désignée au titre de l'aide juridictionnelle, et SOS Femmes va accompagner la femme pour qu'elle dépose son dossier d'aide juridictionnelle. Dans le même temps, elle a pris rendez-vous avec moi la semaine prochaine pour que je puisse préparer, sa défense pour le 8 décembre.

Ce sont ces relations de grande proximité et d'échanges, parce qu'on apprend à chaque instant avec les femmes et avec tous les professionnels qui accompagnent celles-ci, et inversement, au niveau de toutes les possibilités judiciaires, etc.

Au niveau de la magistrature, on fait aussi un travail de proximité, en intervenant au Barreau, aux affaires familiales et au pénal pour amener les magistrats à saisir, à comprendre la question des violences faites aux femmes pour que les décisions, évidemment, puissent s'ajuster dans les conditions qu'on demande. Je vais arrêter, parce que je vois qu'on me regarde...

Marie-Dominique de SUREMAIN

Merci beaucoup. On y reviendra. Je pense que tous ces apports sont extrêmement importants et précis, et on pourra de nouveau, dans le débat, y revenir.

Je passe maintenant la parole à Francine BAVAY, qui est donc vice-présidente du Conseil régional en charge des questions de solidarité.

Francine BAVAY, Vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du développement social, de l'économie sociale et solidaire, de la santé et du handicap

Bonjour.

Après ce que nous venons d'entendre, **la question qui se pose légitimement, c'est : que peut faire une institution comme le Conseil régional pour essayer d'apporter des réponses concrètes** à la situation des femmes en difficulté ?

Mme NEBOUT vous a dit l'engagement de l'Etat déconcentré sur ces questions-là, je dois préciser qu'on peut être content qu'en Ile-de-France, l'Etat déconcentré soit si concerné par ces questions-là, mais ce n'est pas la situation dans toutes les régions, loin de là.

A ce titre je voulais dire que Mme NEBOUT a raison de dire que la synergie, la coopération des acteurs institutionnels pour répondre à la situation concrète des femmes est fondamentale. Ceci étant, elle ne suffit pas.

Mme MORBOIS était déjà Déléguée à ces questions quand j'ai été élue au Conseil régional il y a quelques huit années. Nous avons, dès le départ, travaillé en toute volonté de coopération. Cela a permis quelques avancées, notamment dans le soutien aux associations, mais vous le voyez, nous sommes loin d'avoir trouvé une réponse satisfaisante à l'ampleur du problème.

Je commence sur cette donnée un peu pessimiste, mais je vais montrer aussi qu'il y a des potentialités de dynamique qui nous permettraient d'améliorer notre efficacité.

Il y a huit ans, quand je me suis retrouvée en charge des questions de solidarité au Conseil régional, j'ai souhaité ne pas décider moi-même des politiques qu'il fallait lancer, partant du principe que si ce n'était pas une responsabilité obligatoire des Régions, nous avons une responsabilité d'aménagement du territoire qu'il fallait interpréter comme une lutte, non

seulement contre les inégalités en matière d'accès aux infrastructures, etc... Mais aussi une lutte contre les inégalités faites aux personnes en fonction de leurs conditions.

Pour lutter pratiquement contre les inégalités faites aux personnes, le mieux, c'est encore de **faire un état des lieux avec les personnes concernées**. Donc nous avons décidé de **lancer les Conférences Solidarité en Ile-de-France**, un exercice qui a duré deux ans, un exercice de travail, en coopération avec les acteurs associatifs, avec les institutions, l'Etat déconcentré, les départements qui ont souhaité participer, certaines communes proactives.

Nous avons notamment travaillé sur la question des femmes en difficulté. Et ce qui est apparu, c'est que la difficulté sociale, socioéconomique des femmes est endémique.

Mais qu'il y a un facteur d'accélération invraisemblable qui est celui de la violence domestique parce que, **de fait, une femme victime de violences entre dans une spirale de précarisation** : non seulement elle est psychologiquement atteinte, mais bien souvent elle a **un problème pour conserver une adresse et la sécurité de sa personne peut y être liée**.

Elle a un **problème de proximité**, parce que si elle a des enfants, elle se trouve face à un **problème de scolarisation**.

Elle a un **problème d'emploi** quasiment sûr, quand elle en a un, et elle a un **problème économique** quand elle n'en a pas.

Nous avons cherché à trouver la politique la plus efficace pour essayer d'éviter l'entrée dans cette spirale infernale, mis à part bien sûr qu'il faut, si nous voulons lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, éradiquer le principe de violence, c'est-à-dire aussi de travailler sur ce qui fait apparaître ces violences.

Là, en termes de solidarité, c'était plutôt une politique corrective que nous voulions mettre en œuvre.

Il est apparu immédiatement que la question du logement était fondamentale, et la question du logement en urgence, puisqu'on ne choisit pas le moment où apparaît la violence ou on ne choisit le moment où, tout à coup, on prend le risque de le dire, et on prend le risque de rompre avec sa vie antérieure.

Et la première action que nous avons eue a été d'interpeller **la Préfecture de Région pour obtenir qu'il y ait un stock de logements réservés** pour les femmes dans cette situation.

Je dois le dire, cela a été **un échec total**.

Il y a eu aussi des interpellations de la Préfète de Paris quand c'était une femme, dont j'ai d'ailleurs oublié le nom, mais pas plus d'efficacité, parce que nous sommes dans une situation, vous le savez, où il manque 300 000 logements en Ile-de-France, qu'il y a des listes d'attente invraisemblables, et il y a de grandes difficultés à ajouter une contrainte supplémentaire.

Alors nous avons décidé d'essayer de dessiner une politique qui puisse avoir une efficacité, notamment sur la question cruciale de l'urgence, puisque vous le savez, je ne suis pas responsable des questions de logement, c'est mon collègue Jean -Luc LAURENT qui les a en charge, mais par contre, **j'ai une responsabilité en matière d'hébergement d'urgence des personnes en difficulté, et nous avons créé une politique spécialisée à cet effet**.

Elle a eu quelques résultats, c'est-à-dire bon an, mal an, on a créé deux ou trois centres d'hébergement, créé des centres d'accueil de jour qui permettent aux femmes d'avoir un premier contact, etc...

Nous avons bien sûr aidé les associations qui accueillent les femmes, **mais en termes de création nette de places, on ne peut pas dire que nous ayons été à la hauteur des attentes.**

Mme NEBOUT l'a dit tout à l'heure, il y a à peu près en Ile-de-France (suite à l'enquête sur les violences faites aux femmes qui a été effectuée en 2000, et que la région Ile-de-France a participé à financer avec un échantillon spécifique pour avoir une meilleure connaissance de la réalité de notre territoire) si on se rapporte au chiffre, **c'est à peu près 300 000 femmes qui sont concernées.**

Il y avait quelques centaines de places d'hébergement, je pense qu'il y a huit ans, c'était quelques trois cents, voyez qu'on était à un pour dix mille, et **qu'on est loin de répondre aux attentes.**

Mme NEBOUT l'a dit tout à l'heure, il n'y a même pas une structure par département, il y a des départements qui sont encore sans structure. Et pourtant, **nous avons régulièrement décidé d'y affecter des budgets.**

La Région ne décide pas, la Région agit en coopération avec les autres acteurs, mais ceci étant, il faut être conscient que la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, **c'est qu'il y a un déficit d'opérateurs**, c'est-à-dire d'associations qui décident de créer des centres pour accueillir des femmes en difficulté.

Et je crois **que nous avons la responsabilité** les unes et les autres d'interpeller les acteurs pour essayer **de dynamiser les projets de création de places d'hébergement pour les femmes, ou des places d'accueil de grande urgence.**

C'est le premier point, mais je vais vous donner un exemple : **l'an dernier, nous avons un budget de 4 M€, c'est modeste, mais pourtant, nous n'en avons dépensé que 1,4 M€,** c'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment de projets pour que nous consommions tout notre budget. Et je peux vous dire que, il y a deux ans, au changement de mandature... Oui à chaque fois que je le dis, cela s'agite dans la salle...

C'est assez classique, et je le fais systématiquement pour ces raisons-là. Il y a deux ans, au changement de mandature, les nouveaux élus ont pensé que Francine BAVAY avait manqué d'ambition, et donc ils ont doublé mon budget.

Mais de fait, évidemment, nous ne l'avons pas plus dépensé, parce qu'il y a un double problème : **non seulement, il faut trouver des opérateurs pour créer des projets, mais aussi il faut trouver des financeurs en fonctionnement**, et là, ce sont les autres institutions qui sont en charge et cela bloque un peu l'efficacité de notre action.

Ce que j'ai envie de dire à cet instant avant d'en arrêter là et de donner la place au débat, c'est qu'il y a une vie associative importante sur la question du soutien aux femmes en difficulté. Il y a des gens qui se sont engagés. Il y a aussi une vie associative très importante en matière d'activités d'économie sociale et solidaire.

Il y a des associations comme Habiter au quotidien, qui essaie de donner aux femmes qui se trouvent en difficulté la possibilité de réhabiliter des logements, etc.

Il me semble **qu'il serait très possible, peut-être, de projeter un plan d'initiatives citoyennes pour réhabiliter des logements qui seraient à usage spécifique des femmes victimes de violences.**

En disant cela, je ne suis pas en train de dire que les femmes doivent trouver les solutions aux problèmes qui les concernent et donner par-là même un alibi à la société pour oublier. Je suis en train de dire qu'il y a un tel problème sur la question du logement que ce sont peut-être les gens les plus conscients qui doivent, à un moment donné, prendre ces

questions à bras le corps, penser **qu'on pourrait à la fois créer des lieux d'hébergement, mais aussi trouver une activité pour des femmes qui, à un moment donné, ont été victimes, ont besoin d'un emploi, ont besoin d'une formation**, et par-là même créer des dynamiques positives pour montrer qu'on peut trouver des solutions.

Cela n'évite pas de poser la question de la violence chaque fois que nécessaire. Notre colloque est sous le signe du logement, mais je crois **qu'il nous faut lier les questions de logement aux questions d'activités, d'initiatives citoyennes, aux questions de création d'emplois** si nous voulons créer la dynamique nécessaire à répondre à plus de 1/10e des demandes, puisque aujourd'hui, **on répond à une demande sur dix**, et vous le savez, être inscrit sur une file d'attente quand vous avez été victime d'une violence, ce n'est pas la même chose que d'être inscrit sur une file d'attente quand vous ne cherchez qu'un logement.

Alors c'est déjà pénible, et cela met déjà les personnes en grande difficulté, mais je crois que nous avons la responsabilité de dire notre volonté politique d'aider, au sens le plus concret et le plus rapide du terme, les femmes qui se trouvent dans cette situation de difficulté.

Voilà deux pistes que j'ai essayé de développer : la première est une piste d'action sociale, de développement social incarné dans des territoires particuliers, parce qu'il faut veiller au maillage territorial, et la seconde qui est une piste d'initiative citoyenne : comment, quand il y a un déficit de porteurs de projets, d'opérateurs, **créer les dynamiques qui permettront de répondre aux besoins et aux demandes des citoyennes concernées, parce que je crois que même battue, on reste une citoyenne, et c'est cela que nous devons affirmer haut et fort.**

Marie-Dominique de SUREMAIN

Merci Francine BAVAY. Maintenant, nous allons ouvrir le débat, je vous invite à réfléchir collectivement, on est toujours un peu dans l'état des lieux, mais à compléter peut-être les analyses.

Quand foyer rime avec danger, comme on a dit historiquement. Quand partir, ne pas partir est une décision plus complexe, maintenant qu'il y a des possibilités d'éviction des conjoints violents.

Il faut dire que c'est quand même une victoire assez importante, demandée depuis très longtemps, et qui a maintenant une version à la fois civile, une version pénale, mais est-ce que cela va fonctionner, comment est-ce que cela fonctionne ?

La question du logement, c'est la question de l'habitat aussi, de tous les services, les écoles, on sait que les femmes ont des parcours brisés, on a parlé du parcours de la combattante du point de vue juridique, **mais aussi est-ce qu'on va être transportée d'endroit en endroit**, est-ce qu'on peut raccourcir ces parcours pour arriver au droit au logement, au droit à un chez soi, à un lieu sûr pour vivre, c'est le terme utilisé dans les campagnes internationales sur le logement. **Les femmes ont besoin d'un lieu sûr où vivre.**

La parole est à vous, nous avons, je crois, une vingtaine de minutes, un quart d'heure pour débattre ensemble.

Valérie LOIZON

Bonjour, j'appartiens à l'URIOPSS.

J'avais deux questions à poser, notamment à Mme NEBOUT, mais peut-être aussi à Mme BAVAY. On a parlé des problèmes d'hébergement en Ile-de-France, des problèmes d'urgence, c'est vrai que c'est un problème qui touche tous les publics, il y a les femmes, effectivement, en situation de violence, mais il y a aussi des hommes seuls, des SDF, etc.

Je me posais la question de la prévention, parce qu'il me semble qu'il y a deux types d'actions : la prise en charge des personnes qui sont déjà en situation de difficulté, et il y a la prévention.

Je me posais la question : vous avez évoqué des priorités en matière de pérennité des financements, d'ouverture, de mise à l'abri, etc., **mais est-ce qu'il y a des actions de prévention qui sont menées ? Notamment, à l'égard des hommes ?**

Parce que ce sont les hommes qui violentent les femmes, des jeunes hommes en particulier. Et que ce sont les femmes qui n'arrivent pas à trouver les moyens de résister ou d'éviter toutes ces maltraitances.

J'avais aussi une question à SOS Femmes de Meaux, que je salue en passant. Je voulais savoir si depuis 79, il y avait une évolution dans les caractéristiques des publics ? Est-ce que ce sont « les mêmes femmes », est-ce que les violences ont changé ? Est-ce que vous avez un peu ce recul ou cette analyse ? Merci.

Marie-Dominique de SUREMAIN

On va prendre plusieurs questions, je vous propose cette modalité de débat, ne pas répondre question par question, parce que sinon, il n'y aura pas du temps pour tout le monde. Donc je vais prendre plusieurs questions et vous inviter, si possible, à vous centrer sur la question du logement.

Marie-Pierre LEGRAND (WILPF)

Je me demandais simplement s'il y avait des pistes qui avaient été explorées en matière d'incitation fiscale pour les bailleurs privés ?

Vous savez que les ONG ont des possibilités de faire fiscalement des cadeaux à ceux qui souscrivent à leurs associations. **Est-ce qu'on pourrait faire la même chose pour les femmes, c'est-à-dire inciter les bailleurs privés à investir dans des logements pour les femmes en leur faisant des cadeaux fiscaux ?**

C'est une solution, je sais que beaucoup trouveront cela peut-être difficile à accepter, mais je pense que l'Ile-de-France et la France en ce moment, ont de grosses difficultés à fournir tous les logements nécessaires, et c'est peut-être une voie à explorer.

Hélène DE RUGY (Du Côté des Femmes)

J'ai plusieurs questions à poser. D'abord, je voudrais renforcer ce qu'a dit Nathalie NEBOUT en disant qu'on a un besoin crucial de places d'urgence. **Il est vrai que les places d'urgence sont quand même le meilleur moyen de prévention.**

Dans le sens où on confond beaucoup, trop souvent, les dispositifs de lutte contre la précarité et les dispositifs d'hébergement des femmes victimes de violences, parce qu'héberger une femme en urgence, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire prévenir, justement, une précarisation accrue.

Or je suis de l'Association Du Côté des Femmes, nous avons un hébergement d'urgence dans le Val-d'Oise.

Depuis cinq ou six ans, on voit que les femmes qui arrivent en urgence ne viennent pas tout droit du domicile. Elles ont connu un parcours d'errance, une espèce de galère, et alors qu'elles étaient bien insérées, elles ne le sont plus du tout. C'est à ce moment là qu'on les fait rentrer dans la précarisation alors qu'il faudrait prendre cela en amont.

Maintenant, **je voudrais réagir à la question de Francine BAVAY sur le manque d'opérateurs : les opérateurs, il y en a.**

Nous avons des projets, nous avons déposé des projets, nous avons l'accord de principe de la DDASS, nous attendons les financements. **Et les financements, sur quoi est-ce qu'ils sont importants, essentiels, c'est sur le fonctionnement.**

Malheureusement, avec les plus beaux locaux du monde que nous finance le Conseil régional, si nous n'avons pas d'équipe pour faire tout ce suivi des femmes victimes de violence, cela ne sert à rien. **Il ne s'agit pas simplement de mettre un toit sur la tête, il s'agit d'accompagner.**

Et là, j'aurai une petite interpellation au secteur Solidarités du Conseil régional qui nous apporte son soutien. Il y a eu une modification, il y a deux ans, où à partir du moment où le CRIF finance des projets, il ne finance plus que des salaires de personnels supplémentaires en lien avec les projets. J'avoue que c'est une incohérence complète avec le fonctionnement de nos associations.

Nos associations fonctionnent grâce aux salarié/es qui sont formés, qui se forment au fur et à mesure, et en particulier sur les questions de violence. Ces projets-là, on les monte avec nos salariées, c'est logique. Or, le Conseil régional ne voulant pas financer le fonctionnement ne nous finance plus ces salariées formées.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela signifie qu'il faut monter des projets avec des interventions extérieures ou avec des salariées précaires en CDD. Donc on perd tout le bénéfice des salariées formées.

Dernière chose, puis je me tairais : pour ce qui est de développer les compétences professionnelles des femmes en matière de BTP, en leur demandant de réhabiliter des logements, pourquoi pas ?

Mais là, je pose une question sur **les possibilités de transversalité au sein du Conseil régional. Le secteur de la formation ne finance plus ce que finançait la DDEFP avant la décentralisation**, c'est-à-dire des SIFE* (je m'excuse d'être aussi technique) qui permettaient d'avoir des modules de diversification des choix professionnels.

Ce qui est crucial, c'est l'accompagnement des femmes dans leurs projets professionnels. Si cela correspond à leurs projets, pourquoi ne pas aller vers une formation ?

Mais il ne faudrait pas les détourner, en leur faisant réhabiliter un logement pour avoir un logement et les engager dans une fausse voie professionnelle.

Marie-Dominique de SUREMAIN

Encore une ou deux interventions, et puis après, on passera à une session de réponses.

Isabelle RAMPET?

Je suis **éducatrice dans un service d'accueil d'urgence mère/enfants à Saint-Denis**, qui dépend du Conseil général de la Seine-Saint-Denis. Nous accueillons des femmes en urgence avec leurs enfants, et comme on est financé par l'Aide Sociale à l'Enfance, il faut qu'il y ait, dans la fratrie, un enfant de moins de trois ans.

En urgence, c'est pour quinze jours renouvelables une fois, donc c'est très bref, très rapide.

Les femmes qu'on accueille sont en rupture d'hébergement, dans l'urgence, et très souvent, ce sont des femmes victimes de violence et qui sont **très souvent victimes de violences conjugales**. Ce dont on parle ici.

Mais il s'agit aussi de femmes victimes de violences familiales, des frères, des pères, etc., donc de violences physiques. Il s'agit parfois aussi de mariages forcés, ou de situations où des femmes sont rejetées par la famille et mises à la rue parce qu'elles ont conçu un enfant hors mariage, etc.

* Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi

Et comme disait Madame, **ce sont des parcours d'errance qui s'installent souvent pendant des années, nous sommes confrontés à des situations dramatiques.**

Parfois, elles arrivent chez nous directement en sortant du domicile conjugal ou familial, etc., d'autres fois, non, elles viennent de l'hôtel payé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Elles viennent du 115 souvent, où il n'y a plus de place, et souvent elles y retournent, au bout d'un mois.

Très souvent, en sortant de chez nous, elles retournent au 115, ou à l'hôtel financé par l'Aide Sociale à l'Enfance. Vous connaissez un peu les hôtels, l'état dans lequel on met ces familles à vivre. On les met dans une précarité encore plus importante. On les fait entrer dans ces systèmes d'errance desquels il est après impossible de sortir.

Je prenais la parole pour relayer ces situations et pour dire que les violences qu'elles subissent sont bien souvent des violences conjugales. Nous avons tous les chiffres pour les violences conjugales et il n'y a pas d'hébergement pour les femmes victimes. et cela concerne près de la moitié des femmes qu'on accueille

Mais les femmes subissent beaucoup d'autres violences, et ces femmes aussi ont besoin de logement, et elles n'ont pas de certificat médical. Ce sont souvent des femmes très jeunes.

Et je trouvais très intéressant, ce qui se passait à Bobigny, les quarante-cinq signataires, et j'aurai bien aimé en savoir plus.

Parce qu'en effet, nous travaillons dans l'urgence, et c'est vrai que c'est difficile. On les renvoie sur la Maison de quartier, aux juristes, ou bien au Centre d'information de droits des femmes, mais voilà, c'est intéressant de savoir qu'il y a cela dans l'urgence.

Margarita MORALES?

Je travaille actuellement à la ville de Palaiseau. Je suis assistante sociale et je voudrais signaler que le débat a été très intéressant, de la part des intervenants et aussi de la salle. Mais quelqu'un a dit tout à l'heure un mot qui a été absent à mon goût, de tout ce travail, le mot « **prévention** ».

Naturellement, la prévention, c'est quelque chose de vital. S'il n'y a pas la prévention, on ne peut pas adapter la réparation d'un problème social que sont tous les effets que vous avez signalés. Il y a des **sections** où les femmes ont un rôle fondamental, on sait par exemple l'attitude et la persévérance dans les quartiers, les femmes de Bondy, par exemple, c'est quelque chose d'extraordinaire depuis des années. A Bagnolet, etc., il y a des activités, à Mulhouse, partout, où les femmes jouent un rôle fondamental de prévention, à l'intérieur de la vie de famille, à l'intérieur de la vie de quartier.

Aujourd'hui, à Palaiseau, nous essayons modestement de faire tout un travail qui va de la prévention à la réparation. Je crois que vous êtes terriblement coupables et responsables, **et ne pas dépenser cet argent me semble catastrophique.**

Il y a des activités, il y a des travailleurs sociaux, il y a des associations qui font un travail formidable, il faut aller les chercher aussi. **Il faut travailler avec les gens et non pas pour les gens.**

Marie-Clémentine BENDO (Femmes médiatrices, Centre social de quartier de Pantin)

Je suis médiatrice au service culturel sur la ville de Pantin, à la Maison de quartier des Courtilières.

Juste une question, il est vrai que **le problème des femmes battues** est un problème compliqué. Quand nous recevons des femmes dans nos permanences, on les oriente souvent sur Bondy. Mais le problème, c'est que souvent, **comme il n'y a pas de logements, cette mère de famille avec le poids de la famille, elle est obligée de repartir chez son mari.**

Alors subir encore et toujours des violences, à un moment donné, on se dit : mais qu'est-ce qu'il faut faire ? On aimerait bien avoir les coordonnées de l'avocate qui a parlé tout à l'heure, mais le problème, c'est que cette mère de famille va toujours souffrir. Et nous de notre côté on a l'impression qu'on n'arrive plus à faire quoi que ce soit.

Il y a le poids de la famille, et il n'y a pas de logement.

Déjà, une femme qui est **sans travail**, qui n'a jamais exercé aucune activité professionnelle, (parce que souvent ces femmes ne sortent pas de chez elles), à ce moment-là, on a beau les aider, on a beau les accompagner, mais à un moment donné elles se rétractent, elles nous disent : « Non, ce n'est pas la peine, parce que la famille ceci, la famille cela ».

Elle va toujours continuer à subir, et moi, c'est là où cela me pose problème.

Qu'est-ce qu'il faut faire, parce que les traditions de la famille, le poids de la famille, c'est un gros souci dans nos quartiers. Alors s'il y a des gens qui peuvent donner d'autres solutions...

Marie-Dominique de SUREMAIN

On est là pour partager toutes ces expériences. On va passer la parole aux personnes de la table ronde qui vont répondre aux interpellations qui ont été faites, et ensuite on passera la parole à la deuxième table ronde. On essaye de rattraper, on raccourcit un peu cette table ronde pour rattraper le temps.

Nathalie NEBOUT

Je vais répondre par rapport à la prévention. Il est vrai **qu'on dit qu'une femme sur dix est victime de violences conjugales, mais c'est aussi un homme sur dix qui est violent**, et la prévention, c'est aussi prévenir et s'occuper de ces futurs hommes violents.

De nombreuses actions se font, et c'est un peu le souci, sans qu'on en ait toujours la visibilité. **Il y a des actions qui se font dans les associations auprès des enfants témoins**, parce que l'on sait que **quand on a été enfant témoin de violences conjugales, lorsqu'on est petit garçon, il y a des chances pour que l'on soit un futur homme violent**. Il y a également un travail de sensibilisation par rapport aux stéréotypes à réaliser, parce que c'est cela, la base, c'est : qu'est-ce que c'est que d'être un homme, d'être une femme ?

Mme X (hors micro)

Vous parlez d'un tabou. Les enfants qui ont vu la violence deviendront violents, vous venez d'en donner un exemple.

Nathalie NEBOUT

Pour les hommes, effectivement, oui, il y a de fortes chances. Ce qui n'est pas la même chose pour les femmes.

Marie-Dominique de SUREMAIN

C'est un débat à part entière, et je pense que si on rentre excessivement dans ce débat, il y a des stéréotypes à approfondir davantage. Je vous rappelle que le thème du colloque est le logement. Ce serait important de recentrer, parce qu'il y a encore beaucoup d'aspects qui n'ont pas été abordés.

Nathalie NEBOUT

Je voulais juste parler de certaines expériences qui sont faites dans les collèges, notamment, qui sont de plus en plus demandeurs pour travailler là-dessus, sur la prévention des comportements sexistes : pour vraiment travailler sur de la prévention par rapport aux rapports filles/garçons, pour lutter contre les violences conjugales futures.

Céline LAPLANTE

Je voudrais **répondre à la question concernant l'évolution de notre public sur les vingt dernières années : le public est toujours sensiblement le même** selon les différentes classes sociales, les différentes nationalités.

Sauf que nous hébergeons les femmes qui ont le plus de difficultés financières ou qui sont plus isolées sur le territoire français ou sur le territoire local.

Leur famille peut être à Perpignan, mais elles n'ont pas à proximité quelqu'un chez qui se réfugier.

Je voudrais dire que nous recevons les victimes de violences de couple, mais aussi intrafamiliales, même si c'est plus minoritaire.

Nous avons plus de six cents demandes par année, alors que comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons que cinquante-six places, ce qui veut dire trente, trente-cinq femmes avec leurs enfants, selon les compositions familiales. **Depuis 2001, nous avons 177 % d'augmentation de demandes formelles d'hébergement.**

Je pense que c'est aussi lié au fait que les femmes décident plus de partir, mais c'est une demande énorme et nos places n'augmentent pas, évidemment, dans la même proportion.

Je voudrais aussi revenir sur les places d'urgence. Il est vrai qu'on parle d'un parcours d'errance, mais il y a beaucoup de femmes qui demandent de l'aide, qui vont en urgence. **Après quinze jours, un mois de déscolarisation des enfants, elles ne souhaitent pas d'errance, et retourner au 115 où elles vont être envoyées d'un hôtel à l'autre, et du coup elles retournent au domicile.**

Et on les retrouve un an, un an et demi après, six mois, voilà.

Donc les hébergements d'urgence, oui, mais en même temps avec une certaine attitude pour éviter, pour soutenir... Parce que chez nous, par exemple, on maintient les femmes le temps qu'on trouve une solution, eh bien on a un ou deux retours par année.

Donc il est évident qu'une femme qui se retrouve entre le choix de retourner avec ses deux enfants au 115, déscolarisés, la précarité la plus absolue, ne pas savoir où manger et dans quel hôtel elle va dormir le lendemain, elle prend sur elle et elle retourne au domicile.

Anne JONQUET

Je voulais **reparler du groupe constitué au sein du Barreau, qui existe depuis début 2005.** Nous avons invité toutes les communes, tous les maires des 44 communes de la Seine-Saint-Denis à venir à une réunion, ainsi que les grandes associations : le CIDF, le Planning, SOS Femmes, etc., pour pouvoir commencer à créer ce réseau et cet échange.

Je n'avais pas précisé tout à l'heure, on a organisé **une permanence téléphonique tous les vendredis**, tenue par deux avocats du groupe, de 10 heures à 18 heures, et nous avons **envoyé ce numéro d'urgence à chaque mairie**, le Conseil général, tous les grands institutionnels qui devaient diffuser dans les services, et notamment les services sociaux, ... On avait envoyé cela avec une affiche, avec le numéro, qui devrait normalement être diffusé dans toutes les communes.

C'est vrai qu'on se rend compte que dès que l'on essaie de faire quelque chose, **il faut qu'il y ait des relais et il faut sensibiliser jour après jour tout le monde**, revenir sur les informations, donc ce groupe, on a vraiment fait le maximum pour essayer de diffuser. C'était la première réponse par rapport à cela.

La deuxième chose, on parlait du chiffre, c'est une toute petite digression : sur la Seine-Saint-Denis, c'est l'Observatoire départemental avec lequel on travaille qui a rapporté les **chiffres de l'ENVEFF** et les a ramenés à la Seine-Saint-Denis.

Dans le 93 cela représentent 36 000 femmes victimes de violences.

Je voulais simplement vous dire les chiffres, au niveau pénal, et le Parquet me les a donnés la semaine dernière. En 2005, il y a eu 1 531 plaintes de femmes, **donc 36 000 femmes victimes de violences, 1 531 plaintes.**

Sur ces 1 531 plaintes, 85 % ont donné lieu à poursuite ou médiation, il y a encore des alternatives pénales qui sont mises en jeu. En fait, il n'y a eu que **49% de suites correctionnelles** à ces plaintes, donc c'est-à-dire qu'au fond, **il y a eu 750 jugements sur les violences.**

C'est très peu ramené au chiffre des violences réelles en Seine-Saint-Denis et c'est vrai que pour les femmes qui portent plainte, majoritairement, ce sont les associations, les professionnels, les assistantes sociales, les travailleurs sociaux, les services sociaux qui permettent à ces femmes de faire la démarche, parce que c'est extrêmement difficile.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

Francine BAVAY

Je vais laisser la place à mes collègues Jean-Luc LAURENT et Daniel BRUNEL qui vous répondront sur les incitations au logement et sur la formation professionnelle, mais je tenais à répondre à l'interpellation Du Côté des Femmes en ce qui concernait les aides du Conseil régional aux projets.

Il y a en effet depuis deux ans un nouveau règlement budgétaire qui va faire l'objet d'une évaluation, donc je vous invite à nous envoyer un courrier expliquant les difficultés que cela a pu engendrer, de manière à ce qu'on puisse prendre en compte cette réalité-là que vous avez signalée et qui à mon avis mérite toute notre attention, parce qu'il est clair que lancer de nouveaux projets, cela se fait en général en péréquation avec les activités précédentes, n'importe quelle entreprise le sait, je pense que dans une association, c'est la même chose, et qu'il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas le prendre en compte.

Alertez-nous si vous voulez aussi que nous corrigions les décisions que nous avons prises, et faites-le suffisamment rapidement pour que les réponses soient rapides aussi.

Marie-Dominique de SUREMAIN

Voilà, d'où l'utilité du débat.

Nous passons maintenant la place à la deuxième table ronde.

Merci à toutes et à tous.

Table ronde n° 2 : Quelles actions pour le futur ?

Michèle LOUP

Nous allons continuer. Nous avons vu les difficultés qui existent pour les associations qui viennent en aide aux femmes victimes de violences. Par ailleurs quelques problèmes ont déjà été soulevés par rapport, notamment, aux problèmes de fonctionnement et aux difficultés quotidiennes auxquelles ces associations se heurtent.

Dans cette deuxième partie, nous souhaitons apporter quelques réponses sans vouloir être exhaustif, et ce sera très ouvert au débat là aussi. Il y a certainement beaucoup d'autres réponses, également à mettre en synergie les unes avec les autres, des partenariats à créer entre associations, entre associations et institutions, c'est ce que nous allons voir dans cette deuxième table ronde.

Je vous propose comme ordre de passage qu'Ernestine RONAI qui est responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis nous fasse un petit topo sur ce qu'elle fait.

Ensuite nous allons passer à un échange sur comment donner une autonomie financière aux femmes par l'insertion dans l'emploi, la formation professionnelle avec l'exemple d'Habiter au quotidien, qui forme des femmes sur les métiers du bâtiment. On verra comment cela peut être intéressant pour elles, sous deux aspects différents, des ateliers et des formations. Ensuite Daniel BRUNEL, qui est vice-président à la formation professionnelle et à l'emploi, pourra nous dire ce qui existe déjà et comment on pourrait l'améliorer à destination des femmes victimes de violences.

Ensuite, Hanitra ANDRIMANDROSO et Nicole BLAISE de l'association le Relais de Sénart, nous parleront du parcours d'hébergement, du suivi et de ce qu'elles font avec les bailleurs. Un travail de sensibilisation est fait par l'association envers et avec les bailleurs. Et Jean-Luc LAURENT, notre vice-président au Logement, conclura cette table ronde avec certaines annonces. Donc je laisse tout de suite la parole à Ernestine.

Ernestine RONAI, *Observatoire des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis*

D'abord, peut-être, un grand merci au Conseil régional d'organiser cette rencontre, parce que je crois que sur la question des violences faites aux femmes et du logement, il y a en effet besoin d'un positionnement public fort si on veut arriver à ce que quelque chose bouge. Cette question est centrale, parce qu'il y a la question de la dangerosité des hommes violents **mais je veux dire que cette question du logement est une question prioritaire, parce que bien sûr, derrière, il y a des femmes qui sont terriblement amochées, voire assassinées, et des enfants qui souffrent de ces violences.** C'est donc quelque chose, à mon avis, de très important à avoir dans la tête.

La deuxième chose que je veux dire, je vais prendre l'exemple de la Seine-Saint-Denis, où nous avons réalisé un travail dessus mais il y a peut-être d'autres départements où cela a été fait.

Nous savons qu'il y a 800 femmes en errance, connues des services sociaux, dans notre département, du fait des violences dans le couple. Cela veut dire que, tout à l'heure, j'entendais Anne JONQUET citer le chiffre de 11 000 femmes victimes de violences graves et très graves entre 20 et 59 ans. Là dessus, moi je considère qu'il y a 10 % qui sont en grave danger et qui veulent partir, 1 100 femmes !

Si je prends le nombre de places d'hébergement : tout compris, on n'est pas loin, en Seine-Saint-Denis, de 300, donc vous voyez, on a encore beaucoup de travail à faire sur les 11000 ou même les 1 100.

C'est la première chose que je veux dire, c'est-à-dire **tout ce que cela coûte, finalement, à la société et aux personnes, la question des violences faites aux femmes.**

Deuxième chose que je veux dire d'entrée, c'est la loi du 4 avril 2006, et l'application de cette loi, qui prévoit l'éviction du partenaire violent ou ex-partenaire, quel qu'il soit. J'entendais tout à l'heure Anne parler de la politique du Parquet, je vais compléter ce qui a été dit sur le fait qu'il y a des places réservées par le Parquet au 115 pour les hommes violents.

Evidemment, l'éviction du mari violent, cela coûte quand même moins cher parce qu'il faut un studio plutôt qu'un F4 ou un F3. Donc il faut quand même faire appliquer cette loi.

Evidemment, pour qu'elle soit appliquée, il faut protéger les femmes. Donc en Seine-Saint-Denis, le Parquet a mis en place un suivi socio-éducatif. Il y a quand même, dans les choses qui manquent terriblement, les forces de police et de justice, **et un système de protection efficace qui n'existe toujours pas, pour les femmes qui souhaitent rester dans leur logement.**

Certaines, vu la gravité des problèmes, souhaitent ne pas rester dans ce logement, et à ce moment-là se pose la question de l'hébergement d'urgence. Mais là le nombre de places est insuffisant, je ne vais pas épiloguer là-dessus, vous avez à peu près une idée sur le sujet.

La question, c'est celle de la sortie, parce que, évidemment, pour que d'autres puissent rentrer, il faut qu'il y en ait qui sortent, cela paraît trivial.

Et là, on se trouve devant un mur, et le mur, c'est comme si les femmes victimes de violences, elles avaient la peste, or la peste, on la connaît.

Qu'est-ce c'était, leur peste à elles ? C'était leur partenaire violent.

Et elles n'avaient pas forcément d'autres grands problèmes à part celui-là. Et les bailleurs sont très résistants, et c'est pour cela qu'il faut une politique publique forte à la question de la sécurisation des loyers.

Par exemple, en Seine-Saint-Denis, **avec le FSL, le Fonds Social pour le Logement, qui est de la compétence du Conseil général, on a une garantie financière de paiement de loyer en cas de dettes, l'accès au logement avec caution payée, déménagement, frais d'agence, d'installation, payés, accompagnement social lié au logement, et malgré tout cela, les bailleurs rechignent à attribuer des logements aux femmes victimes de violences.**

L'Observatoire est une structure partenariale, entre les services de l'Etat, les services du Département et les associations. On a donc proposé un partenariat aux villes avec une campagne qu'on a appelée « **Un toit pour elles** ».

L'idée est assez simple : **chaque ville donne au pot commun un logement social pour désengorger l'hébergement d'urgence.** Ce n'est pas pour une dame de la ville où j'habite, où je suis maire, mais c'est pour l'ensemble du département, **cela permet de sécuriser ces dames.**

Avec l'idée d'une convention entre une association spécialisée, SOS femmes en Seine-Saint-Denis, et l'Amicale du Nid, qui sont les deux associations spécialisées pour l'accueil de femmes victimes de violences, une convention triennale entre l'une des associations et la ville pour un logement par an.

Ce qui, évidemment, si je prends l'ensemble, finit par faire un peu de monde. La même chose est proposée au Préfet, pour l'instant, on n'a pas encore de réponse, et la même chose à l'Office départemental HLM.

C'est l'idée que l'ensemble des institutions se mettent ensemble, les partenaires territoriaux, pour essayer de désengorger l'hébergement d'urgence, puisque les femmes peuvent rester parfois très longtemps dans de l'hébergement dit d'urgence, ou même de moyenne urgence.

Assez logiquement, j'entendais quelqu'un dire : « Si on ne veut pas les faire entrer dans l'errance », et qu'elles retournent chez elles, il ne faut pas que des structures d'hébergement d'urgence avec un personnel qualifié s'engorge, et qu'il n'y ait pas de rotation sur l'hébergement d'urgence.

Il nous a semblé que cette proposition-là, qui était relativement simple, pouvait permettre quelque chose de plus souple. C'est la première proposition locale.

La deuxième, évidemment, est plus profonde et concerne la question globale du logement social, parce **qu'il y a une question globale du logement social pour l'ensemble de la population et les femmes victimes.**

Les collectivités nous disent : « De toute façon, on n'a pas de logement ». Il y a donc cette question de fond de service public du logement et d'introduire le droit au logement opposable dans le droit français, qui permettrait que les femmes, comme l'ensemble de la population, puissent avoir des logements quand elles sont victimes, ou pas, d'ailleurs, dans le cas précis.

Mais évidemment, pour les femmes victimes, il y a une urgence formidable, c'est qu'elles sont en danger immédiat.

La dernière chose que je veux dire, et j'aurai été assez rapide, c'est **qu'en fait, il y a besoin du Conseil régional pour fédérer d'une part ce qui se passe au niveau des Départements, et d'autre part pour permettre un soutien plus important aux collectivités** qui souhaitent aider les femmes victimes de violence à avoir un logement, notamment au niveau de la sécurisation.

Je pense qu'il y a besoin d'un effort collectif par rapport aux bailleurs si on veut se faire entendre, parce qu'on sent bien que les bailleurs bloquent terriblement et qu'il faut qu'on arrive à se faire entendre tous ensemble.

Dernière chose que je veux dire : **il existe un certain nombre d'hôtels sociaux dramatiquement « crades »**, vous m'excusez de la trivialité du langage. Mais je crois que cela correspond à la réalité, je pense **qu'intervenir auprès de ces hôtels sociaux pour les transformer**, qu'ils soient dignes de notre temps et dignes des femmes victimes de violences et des humains en général, je crois que **c'est une urgence, là aussi. Ce n'est pas possible qu'on continue avec des hôtels sociaux aussi indignes.** Je ne trouve pas les mots, parce que je pense que c'est quelque chose de vraiment scandaleux.

Donc je crois qu'il y a besoin d'un effort collectif pour prendre des mesures importantes ensemble, concertées, qui donnent plus de poids à ce que les uns et les autres font chacun de leur côté.

Michèle LOUP

Je vais demander à M. BOGAZZI d'Habiter au quotidien d'enchaîner pour dire ce que sa petite association parce que c'est une toute petite association, fait comme travail remarquable, pour sept minutes.

Faraone BOGAZZI, Association Habiter au Quotidien

Oui, sept minutes, c'est pour cela que je me suis permis de rédiger ce que je vais dire, comme cela, cela va encore plus vite.

Tout à l'heure, on parlait du logement. Cela fait des années qu'Habiter au quotidien propose à des aménageurs publics la répartition d'espace au moment où on fait, soit de la réhabilitation, soit de la rénovation dans les quartiers.

Ce sont des actions avec des espaces, des terrains qui ne sont pas disponibles et qui sont difficilement mis à disposition d'associations comme la nôtre et d'autres, qui sont capables d'organiser l'espace de façon à ce que, par exemple, dans des cas d'urgence, il y ait la possibilité de reloger ou de loger des personnes.

Je m'attarderai à vous expliquer comment on est arrivé à faire des formations pour les métiers du bâtiment pour les femmes.

Le logement et la violence, bien sûr, c'est quelque chose qu'il est difficile de mettre en équation et c'est complexe, compte tenu des relations existentielles que nous avons avec l'espace.

Lieu dégradé, insalubre, surpeuplé, et où la précarité est manifeste, ces situations sont-elles génératrices de violences ? On se pose la question. Nous visitons des logements insalubres, et il n'y a pas de violence. Les études font apparaître que le logement exigu est un facteur de stress qui peut être à l'origine de nombreuses violences domestiques, cela mérite d'être approfondi.

Chômage, quartiers difficiles, absence de qualification, conditions de vie archaïques sont les facteurs qui ont amené l'association Habiter au quotidien à dispenser une formation pour les femmes dans les métiers du bâtiment.

Notre permanence logement est située dans le quartier de la Goutte d'or, pleinement impliquée au cœur même du quartier, où nous intervenons en pleine connaissance des besoins et des aspirations des habitants. C'est dans cet esprit que nous avons programmé, avec un groupe de femmes et le soutien de la Délégation régionale au droit des femmes, **la réhabilitation d'un immeuble il y a quelques années.**

Car, prendre en main sa destinée, c'est débloquer plus facilement la situation pour sortir de l'insalubrité, ainsi d'une accession d'acquérir davantage d'autonomie.

Nous avons fait écho, dans ce sens, à l'aspiration d'un groupe composé de vingt-cinq femmes d'origine maghrébine. Pour Habiter au quotidien, il s'agit ici du démarrage d'une série d'actions qui perdurera dans le futur comme la formation professionnelle et les ateliers d'apprentissage aux métiers du bâtiment second œuvre.

Grâce à l'encouragement et au soutien de la Délégation régionale aux droits des femmes et du Fonds social européen, **l'association dispense depuis 1995 des formations pré-qualifiantes dans les métiers du bâtiment second œuvre et nous avons des femmes qui viennent vers nous pour apprendre à faire des choses. Ces stages pour des femmes en difficulté, associent insertion et formation, et ont pour finalité l'emploi.**

Depuis quelque temps, nous constatons que nos formations répondent au manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du bâtiment. Les 30 000 postes qui seront proposés par la Fédération du bâtiment d'ici 2009, représentent une ouverture supplémentaire à l'accession des femmes aux métiers du bâtiment.

Outre la formation pré-qualifiante, Habiter au quotidien met en œuvre des ateliers d'apprentissage aux métiers du bâtiment second œuvre, dont le but est de permettre aux familles en attente de logements très longue, depuis des années, même, de les impliquer dans les travaux d'amélioration de leur habitat afin de vivre dans un logement décent pour obtenir un logement social à la suite. Et l'attente est très longue.

A titre d'information, nous précisons que **cet apprentissage est gratuit pour les familles, et les matériaux nécessaires à cette amélioration quelquefois arrivent de différentes**

fondations, et par exemple, pour la dernière session que nous mettons en place, Leroy Merlin va fournir pour les huit familles qui font ce travail des matériaux gratuits.

Ces ateliers sont soutenus par la Fondation de France et la fondation de l'Abbé Pierre. **Ces ateliers permettent également de faire découvrir aux femmes des métiers non traditionnellement féminins, et à ce titre, ils constituent une véritable passerelle pour accéder à nos formations pré-qualifiantes.** Ces ateliers représentent aussi **un espace de socialisation, un lieu de réconfort** où les personnes se réunissent pour dialoguer avec d'autres personnes qui cumulent les mêmes difficultés, et cela leur **permet de se soutenir mutuellement.**

Au travers de ces actions, **Habiter au quotidien participe à l'insertion sociale et à l'émancipation professionnelle des femmes qui bénéficient de ces projets.** En ce sens, nous contribuons à instaurer des rapports apaisés au sein du quartier.

Pour conclure, je dirai tout simplement que l'isolement, le mal-logement, l'absence de qualification constituent le quotidien de familles où l'aspiration à vivre dans une demeure fait ressortir chaque instant cette volonté d'améliorer leur situation. Nous opérons pour cela. Voilà ce que l'on peut dire, et voilà, c'est peut-être ce qu'il y a dans le thème de ce colloque, c'est ce qu'on peut faire dans le futur.

Michèle LOUP

Merci beaucoup, Monsieur BOGAZZI. Je pense que c'est une expérience qui est vraiment très intéressante parce que y compris avec la nouvelle mesure d'éviction du conjoint violent et de **maintien dans les lieux, souvent ce lieu est synonyme de souffrance et de rejet pour la femme, et la possibilité**, grâce aux ateliers menés par exemple par Habiter au quotidien, de permettre **de transformer son logement du tout au tout est peut-être l'une des solutions.** Pas la seule bien entendu, **puisque'il y a toujours le problème du périmètre de sécurité qui n'est pas résolu par le fait de rester dans le logement.** Mais au moins, la transformation du logement, si la femme veut y rester, est quelque chose d'important à retenir.

Daniel, quelques mots ?

Daniel BRUNEL, Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France en charge du développement économique, de la formation professionnelle et de l'emploi

Oui, quelques mots. D'abord bonsoir, Mesdames et Messieurs, peut-être un avant-propos eu égard aux enjeux que constitue cette initiative dans le cadre de la journée internationale. Cet avant-propos est celui d'un vice-président exerçant des responsabilités particulières en matière d'emploi, de formation et de développement économique, mais aussi investi dans une formation politique qui fait du combat féministe quelque chose d'essentiel de son action. Je dis cela parce que, pour ce qui me concerne, et notamment les parlementaires communistes, puisque c'est d'eux dont il s'agit, sont impliqués maintenant depuis deux ans dans l'élaboration d'une loi-cadre contre les violences faites aux femmes que l'on souhaite délibérément avant tout préventive, et non sécuritaire. Chacun comprendra bien le sens de cet avant-propos.

Ensuite, évidemment, cela n'exonère en rien, quel que soit le domaine des compétences, d'ailleurs, la question de la responsabilité des élus.

Alors j'ai entendu, et c'est normal, le souci qui est le vôtre d'entendre un certain nombre de réponses ou d'avoir en tête quels sont les sujets de réflexion sur lesquels nous sommes. Très sincèrement, je pense qu'au titre de ce qui se fait déjà, de ce qui se discute cet après-midi, et de ce que j'ai regardé attentivement en matière de bilan dans ce domaine au titre de la Région, **on a beaucoup plus à construire, même s'il n'y a pas rien.**

Et donc, **si on veut délibérément construire eu égard aux urgences** que cela représente il faut bien réfléchir, dans la prochaine période, **à comment on peut utiliser un certain nombre de leviers pour infléchir, pour modifier, pour inverser en quelque sorte, quelques réponses ?**

Ici, vous avez l'avantage, au titre de ces tables rondes, par rapport à la présence des vice-présidents, étant entendu qu'en ce qui concerne Claire VILLIERS, c'est très transversal, puisqu'elle s'occupe de la démocratie régionale, j'ai bien entendu entre ce que dit Francine BAVAY en matière de solidarité et de santé, ce que va dire Jean-Luc LAURENT et ce que je peux dire sur l'emploi, je pense que cela nous interpelle nécessairement sur un travail qui ne se fait pas toujours, d'ailleurs, à l'échelle de la société. C'est sûr. Mais y compris dans les institutions.

C'est la dimension de transversalité, car les réponses, elles sont comme cela, elles ne sont pas souvent que d'emploi ou de formation, elles sont d'emploi, elles sont de formation, mais on voit bien que là, on touche, et notamment par l'intervention de M. BOGAZZI, au traitement qui touche tout à la fois à la question du logement, mais aussi celui de l'emploi.

Peut-être que vous savez, ou vous ne le savez pas, mais il se trouve que dans la prochaine période, **au moment du printemps, le Conseil régional sera amené à produire un rapport cadre contre toutes les formes de discriminations.** J'en discutais avec Michèle LOUP à l'instant, je crois que nécessairement, on veillera, mais pas seulement les élus, à faire en sorte que les questions que vous voulez voir traiter puissent apparaître, le contraire évidemment serait très paradoxal.

C'est donc quand même quelque chose qui est d'ores et déjà ouvert, puisqu'on sera amené à en traiter au printemps.

Je pense qu'il nous faut réfléchir, et cela dépasse sensiblement les compétences de la Région, puisque si je dis travailler dans le domaine des formations les plus adaptées qui soient, aussi bien dans des secteurs comme **la justice**, cela a été évoqué, comme **le social, la police**, et l'ensemble des associations concernées, très sincèrement, on peut dire que tout **ne rentre pas dans le champ de compétences de la Région.** Mais ce qui rentre dans le champ d'action de la Région, c'est de considérer **qu'on est un lieu fédérateur qui devrait nous permettre de réfléchir avec les autres partenaires,** qui nécessairement doivent être impliqués.

Je pense par exemple à la justice et à la police par rapport au problème des formations, pas seulement des formations par rapport à la Région, mais des formations en général.

Je crois qu'il faut qu'on y réfléchisse particulièrement dans l'élaboration du Schéma des formations, puisqu'on peut être en situation d'interpellation, pas seulement des partenaires, en tout cas, il y a le partenaire Etat, y compris sur le problème des formations initiales ou des formations adaptées par rapport à cela.

Ce que je voudrais dire encore, c'est que sur ce terrain **des violences conjugales, de mon point de vue, cela doit nous faire réfléchir sur tout à la fois un volet investissement et un volet accompagnement.**

J'ai bien entendu ce qui est dit par M. BOGAZZI sur le souci, il dit : « Il faut sécuriser le logement et l'accès au logement. » Jean-Luc LAURENT va sans doute en traiter, je pense qu'il faut qu'en même temps, on réfléchisse, puisque c'est dans le champ d'actions qui est le mien, quand on dit sécurisation, je dis aussi, moi : « Réfléchissons, travaillons sur un volet qui est celui **de la sécurisation de l'emploi et de la formation pour l'accès à l'emploi.** » Alors par l'accès à la formation quelquefois l'accès à l'emploi ou pour l'emploi, mais derrière, pour moi, ces projets de vie, ces reconstructions de projets, ces projets professionnels, je

pense que comme c'est dans l'air du temps, puisque tout le monde dit formation tout au long de la vie ou sécurisation des parcours, il y a forcément des personnes plus directement impliquées dans cela, il faut forcément que la notion de sécurisation ait un vrai sens. Donc je crois qu'il y a **là un travail spécifique à faire** pour ne pas qu'on reste dans une dimension, dans un vocable trop général.

Alors on y travaille, Michèle Loup y travaille plus que moi encore, mais on y travaille ensemble, puisqu'elle est membre du bureau de la Commission formation. Par exemple, nous, on pense que **par l'intermédiaire des chantiers écoles, c'est évoqué d'ailleurs notamment dans le bâtiment, mais on peut regarder aussi dans d'autres secteurs, c'est sans doute ce qui peut nous paraître aujourd'hui le plus adapté**, puisque là on est vraiment dans une logique d'individualisation, de prise en considération des personnes, d'accompagnement et d'avoir les réponses les plus adaptées qui soient au niveau des formations.

J'évoque seulement le sujet, ce n'est pas une obsession, mais je pense qu'il faudra bien qu'on arrive un jour à ce que, au titre de la loi du marché ou des marchés, on arrête de considérer la formation professionnelle comme une marchandisation, parce que je vous assure qu'il y a des gens qui savent tout faire en matière de formation.

Or, quand il s'agit là de quelque chose de minutieux, de prêt-à-porter, d'accompagnement, d'individualisation, d'aide à la personne pour déboucher sur quelquefois de la réparation, en même temps, il n'y a rien de mieux que d'avoir une vision claire sur quelles possibilités en emploi et quelles possibilités en logement ?

Mais l'un va avec l'autre, je crois **qu'il faudra qu'on veille**, nous, puisqu'on a décidé d'ouvrir ce dossier, **à regarder de près ce qui peut apparaître dans le cahier des charges des codes des marchés pour faire que ce soit un outil au service de politiques**, et donc, je le dis dans ce domaine-là, **il faut qu'on fasse plus et mieux**, et pas évidemment le contraire.

Ce n'est pas le code des marchés qui doit venir contrarier les politiques qui sont les nôtres, mais bien le contraire. Donc je pense que par rapport à tout cela, y compris l'articulation sur les centres d'hébergement, le logement, mais c'est avec Jean-Luc LAURENT, je pense qu'il **faut qu'on réfléchisse très minutieusement, très particulièrement sur ce problème des formations, parce que à quel moment commence l'insertion, la réinsertion, quel type de formation**, quel passage à la vie, en quelque sorte, je crois que cela doit nous pousser, alors c'est un peu le sens des chantiers écoles, à des formations modulées, des modules de formation pour répondre à cela.

Et le dernier mot, ce sera que peut-être, si on peut considérer qu'en Ile-de-France, on n'est pas complètement, c'est mon opinion, comme il le faudrait, il y a rien qui nous empêche, évidemment, de travailler sur une base territoriale, et en tout cas si on disait : **« Expérimentons un peu plus et un peu mieux ce qu'il est possible de faire ».**

Je crois que dans ce domaine, comme cela ne peut pas beaucoup attendre, **il faudra veiller à ce qu'on passe assez vite d'une phase expérimentale à une phase de généralisation**, mais c'est une invitation, en quelque sorte, y compris à vous-même, et à moi en ce qui concerne mes responsabilités, pour regarder comment une fois qu'on aura passé cette journée, comment on peut, en lien avec les élus qui ont tout cela parfaitement à cœur, **comment on peut y travailler pour apporter des réponses sans doute un peu plus concrètes aujourd'hui, parce qu'on est encore en situation de le faire.**

Michèle LOUP

Merci Daniel. Je disais en ouvrant cette demi-journée qu'on démarrait un chantier et qu'on allait y travailler tout au long de l'année de façon active, donc avec ce que vient de dire Daniel BRUNEL, on est vraiment dans ce cadre-là, c'est-à-dire qu'on **va voir comment**, à

travers la formation, donner une sécurisation vers l'emploi, vers l'autonomie financière aux femmes qui pour l'instant n'en bénéficient pas. C'est un très vaste chantier. Je passe la parole à Nicole BLAISE et Hanitra ANDRIMANDROSO du Relais de Sénart, qui vont nous parler de leur travail avec les bailleurs.

Nicole BLAISE, Association Le Relais de Sénart

Tout d'abord, merci au Conseil régional de nous donner la possibilité de venir vous parler d'une pratique parmi tant d'autres, et j'insiste sur le « parmi tant d'autres », parce que **nous sommes nombreux, professionnels engagés**, et surtout quand il s'agit du travail sur les violences conjugales, **à expérimenter, à innover et à proposer.**

C'est vraiment en toute modestie qu'on vous présente ce que nous avons essayé de tenter au sein du Relais de Sénart.

Le Relais de Sénart a été créé en 1985 par le SAN de Sénart, Syndicat d'agglomération nouvelle, dont nous avons été au service jusqu'en 1997, et nous sommes en association autonome depuis cette date-là

Nous avons été créés pour venir en aide aux femmes en difficulté sur le territoire de Sénart, et très rapidement, l'équipe de professionnelles s'est rendue compte que beaucoup de ces femmes vivaient ou avaient vécu des violences conjugales et elles se sont rapprochées, inspirées du travail qui était fait au sein de la Fédération Nationale Solidarité Femmes pour améliorer leurs pratiques et pouvoir prétendre, aujourd'hui, mais depuis de nombreuses années maintenant, à être reconnues comme structure d'accueil et d'hébergement spécialisée sur la question des violences conjugales.

Nous gérons deux établissements qui couvrent, à eux deux, la moitié Sud du département, puisque nos collègues de Meaux couvrent la moitié Nord, département qui fait la moitié de l'Ile-de-France. Donc deux établissements.

Simplement, on peut saluer **la création du deuxième**, puisque cela vient de se faire, et je dois dire que par rapport à ce que nous évoquions tout à l'heure, **nous avons eu une commande écrite Droit des femmes-DDASS pour la création d'une structure spécialisée « Violences conjugales »** sur le sud de la Seine-et-Marne, qui était tout à fait dépourvu de ce type de réponse, et nous avons bénéficié, pour la deuxième fois, du soutien du Conseil régional pour l'investissement. Voilà, c'est une réponse à ce qui a été évoqué tout à l'heure, avec Francine BAVAY. Donc... Soutien du Conseil régional, mais aussi de la CAF et pour l'extension à Sénart, c'était aussi le soutien du SAN.

Que vous dire ? **Nous partons d'une expérience** violences conjugales, bien sûr, mais aussi d'une expérience **en matière d'insertion par le logement**, puisque comme tous les CHRS de Seine-et-Marne, au moment de la mise en place du plan départemental pour le logement des plus démunis, nous avons été sollicités pour assurer un travail d'accompagnement social lié au logement, dans le cadre de l'accès, mais aussi dans le cadre du maintien, maintien des familles, alors là, il n'était plus question que de violences conjugales, mais de toutes les familles en difficulté et endettées avec risque d'expulsion.

Juste un petit chiffre : notre compétence en matière de violences conjugales nous permet aujourd'hui d'affirmer, mais nos collègues de Meaux ont le même constat, **que 50 % des couples qui sont endettés parmi ceux que nous accompagnons vivent dans la violence, enfin les femmes vivent dans la violence conjugale parmi ces couples.**

C'est 50 % des familles endettées, donc je pense que c'est une piste de réflexion intéressante à avoir en matière, entre autres, de prévention des impayés.

L'expérience que Hanitra va vous présenter s'appuie d'une part sur cette connaissance acquise, sur aussi un travail que nous avons fait sur l'analyse de nos pratiques et les **femmes que nous accueillons** ont aussi regardé nos pratiques, les ont analysées, et ont entre autre dit **qu'elles souhaitaient beaucoup plus participer au travail qui était mené au sein de l'association, être plus actives, être plus participatives**. C'était une première raison de cette action.

Deuxième raison aussi, c'est que **nous avons mené, à l'initiative de Nicole PERY, une expérimentation sur les freins à l'insertion professionnelle des femmes victimes de violences conjugales** et que, bien évidemment, parmi tous les freins qui ont été évoqués, **celui de l'accès au logement, enfin du besoin de logement, en est un très important**.

Je pense toujours que je voudrais avoir une caméra pour pouvoir filmer le moment où une femme qui, dans son parcours de recherche de logement, apprend qu'elle a l'attribution de son logement. Je peux vous dire qu'on peut faire un film de cela, et je pense que ce serait ce qu'il y aurait de plus convainquant.

Cette recherche action, nous l'avons menée, et c'est un petit clin d'œil à Habiter au quotidien, avec une association qui fait un travail assez semblable sur notre département, qui s'appelle **APII, et qui est une association d'insertion à la fois sur la production de logements très sociaux et d'insertion professionnelle**.

Mais cela n'empêche que depuis le travail sur les solidarités, j'avais promis à M. BOGAZZI que nous travaillerions ensemble, cela n'a pas encore été fait, mais M. BOGAZZI me l'a rappelé...

Faraone BOGAZZI

Cela va arriver.

Nicole BLAISE

Alors comme moi je suis très velléitaire, mais qu'Hanitra est très opérationnelle, je pense que maintenant, cela va pouvoir se faire.

Donc, quand nous avons fait cette recherche action, il y avait un **postulat** sur lequel les professionnels de l'insertion se sont basés et qui, pour moi, est très important, **c'était de dire que les femmes victimes de violences conjugales, ce n'est pas un problème**.

Le problème, c'est la violence qui leur est faite.

Mais qu'elles représentent une richesse pour un territoire par leur persévérance, cela a été évoqué tout à l'heure. La prise de conscience de leur réalité de femmes, les résistances qu'elles ont été amenées à opérer au cours de tout leur parcours de violences en font des femmes excessivement fortes et importantes pour un territoire.

Autre conclusion : la nécessité de faire connaître le phénomène de la violence conjugale auprès de tous les professionnels, et de faire connaître aussi les **répercussions** que cela peut avoir sur ces femmes **à tous les niveaux**.

Nécessité aussi de changer les représentations qui génèrent les discriminations : discrimination sexiste dont la monoparentalité, discrimination sociale, discrimination raciale.

Aider les femmes dans leur reconstruction identitaire, vous l'avez évoqué, et c'est vrai que c'est une donnée très importante, et puis l'obligation de réparation.

Michèle LOUP nous a dit qu'on était tous concernés, Daniel BRUNEL l'a redit, et c'est vrai qu'on peut regarder ce qui s'est passé du côté de nos amis espagnols. C'est vrai que cette loi espagnole, qui parle de cette nécessaire réparation, me paraît être un volet de la loi tout à fait indispensable.

Donc notre expérience est partie sur deux axes. **On a fait exactement la même chose par rapport à l'insertion professionnelle**, c'est un axe de travail auprès et avec les femmes, en ouvrant un atelier qu'on a appelé « Libre accès », un atelier qui est co-animé par les femmes elles-mêmes et l'équipe en soutien, pour gérer l'attente.

Elle est de douze mois chez nous, c'est vrai que ce n'est pas Paris, mais enfin c'est quand même douze mois !

Partager les expériences, les connaissances acquises par ces femmes, parce que pour la plupart, elles savent ce que c'est que d'avoir un logement, travailler aussi sur leurs représentations.

Je donnerai juste un petit exemple de représentation par rapport au logement : **quand les femmes ont le sentiment qu'il faut mériter son logement, qu'elles l'ont au mérite, je peux vous dire que cela me fait mal.**

Donc cela, il va falloir aussi que les choses bougent à ce niveau-là.

Autre axe de travail avec les professionnels : faire connaître, bien sûr, je vous le disais tout à l'heure, **le phénomène et les répercussions de la violence conjugale, connaître les pratiques de nos partenaires**, bailleurs, mais aussi des services logement des communes ou d'autres, **et travailler, là aussi, sur les représentations.**

Petit exemple : dernièrement, pour un pavillon, nous avons proposé une candidature d'une femme avec ses cinq enfants et l'objection, c'était : une femme ne va pas pouvoir entretenir le jardin. Pour la rurale que je suis, je peux vous dire...

Bon, et puis **les risques d'impayés**, alors qu'on sait très bien, mais cela, Hanitra vous le dira mieux que moi, que ce n'est pas la population la plus concernée au niveau des impayés.

Et puis ces deux axes de travail, c'est pour les réunir, **réunir les femmes et les professionnels dans une réflexion commune et collective.** C'est-à-dire que le travail sur l'emploi, on fait exactement la même chose, c'est-à-dire qu'à un moment donné, on réunit. Nous nous servons de traits d'union entre les personnes concernées qui connaissent bien leurs sujets, leurs besoins et les services concernés, et **cette co-construction, c'est pour réduire l'attente, changer les représentations et surtout réparer.**

Voilà, je passe la parole à Hanitra qui va vous expliquer un peu comment on s'y prend.

Hanitra ANDRIMANDROSO, Association Le Relais de Sénart

Vous êtes encore là ? Fatigués peut-être ! Bonjour à toutes et à tous, je vais essayer d'être brève, parce que là, je pense qu'on a déjà grignoté sept minutes, je vais en prendre sept autres... Juste pour, en toute simplicité, vous raconter un peu ce qu'on essaie de mettre en place.

L'objectif principal du projet spécifique logement et violences conjugales, c'est comment favoriser, faciliter le parcours vers le relogement des femmes qui ont subi des violences conjugales.

En disant cela, favoriser, cela veut dire que c'est **chercher des moyens pour lever les freins** qui ont été identifiés de part et d'autre, notamment dans l'attribution du logement.

Des freins qui ont été évoqués tout à l'heure déjà, il y a des freins **au niveau administratif** lorsque le divorce n'est pas encore prononcé, qu'il y a des démarches encore à faire, il y a des freins qui **relèvent de la composition familiale** parce qu'il est plus difficile pour une femme qui a plus de quatre enfants d'avoir un logement, différents freins aussi **au niveau des ressources**, pour ne citer que ceux-là parce que je ne les ai pas tous en tête.

Partant de là, il y a deux acteurs, **deux partenaires** vers lesquels, parce que je ne vais parler que des partenaires... Il y a deux types de partenaires vers lesquels on a mené un travail, ce sont **les services communaux de logement et les bailleurs** par rapport à leur propre contingent.

Par rapport aux services communaux, et puis aux bailleurs aussi, grâce à l'expérience qu'on a eue par rapport à une enquête qui a été faite auprès des professionnels, pour déterminer un peu leurs connaissances en matière de violences conjugales, il se trouve que les professionnels n'ont pas beaucoup de connaissances là-dessus et puis ils se sentent un peu isolés par rapport à cette problématique.

Par rapport à une mise en réseau, il nous paraît important d'essayer **de pouvoir parler de la même chose**, donc commencer toujours par une **sensibilisation, une mise à niveau de tout le monde** dans la compréhension de la problématique. **Mais ensuite aussi il s'agit d'opérer des échanges de pratiques dans un double objectif : la connaissance des partenaires et la reconnaissance des compétences des uns et des autres** qui permet, après, de travailler ensemble.

Ces échanges de pratiques se font par immersion, cela veut dire que nous, en tant que service logement, on va se déplacer chez les services logement communaux et vice versa. On va pouvoir connaître leur fonctionnement, leurs contraintes, aussi, leurs limites parce qu'on ne peut pas non plus toujours reprocher tout et son contraire sans connaître les conditions et les contraintes de travail, les missions de chacun.

Donc là, je vous parle par rapport aux services communaux. On a, dans un premier temps, fait une sensibilisation puis un échange de pratiques, et maintenant, on est prêt, tout le monde est prêt à réfléchir ensemble sur comment améliorer l'accès au logement des femmes.

C'est-à-dire qu'on envisage actuellement de travailler en concertation, parce que de toute façon au finish, ce sont les bailleurs qui décident de l'attribution. La question **c'est comment**, nous, on se réunit en concertation avec les services communaux **pour présenter par exemple une situation de façon collective. C'est une chose principale en ce moment.**

La deuxième chose, c'est qu'il a été envisagé de **travailler sur la question de la qualité de « résidente » et de l'enracinement sur un territoire**, c'est-à-dire qu'en fait, il y a des communes pour lesquelles il faut être résidente pour pouvoir déposer une demande de logement.

On essaie de travailler avec les partenaires sur **la spécificité des situations de violences conjugales qui fait que, peut-être, on pourrait assouplir cette exigence-là** par rapport à la candidature, et surtout, il y a deux choses : soit la qualité de résidente et si cela ne suffit pas, on va déterminer le degré d'enracinement sur le territoire.

C'est en train de se travailler, les partenaires sont prêts parce que ce sont des opérationnels mais aussi des responsables de services sociaux. Mais pour reprendre un peu ce que monsieur a dit, **cela va, à un moment donné, nécessiter d'impliquer les élus, car il s'agit quand même d'une politique communale.**

Voilà en ce qui concerne, en gros, ce qui se passe au niveau des communes.

Par rapport aux bailleurs, par rapport à leur contingentement direct, nous les avons rencontrés dans un premier temps, il y a deux ans déjà et nous leur avons de la même façon proposé de **travailler en partenariat, justement sur la compréhension des uns et des autres dans nos fonctionnements, mais dans nos limites et dans nos compétences...**

Notre demande, cela a été de dire : cela serait bien qu'on priorise un peu notre public, et c'est vrai que ce n'est pas possible.

Pourquoi prioriser tous les publics ?

Aujourd'hui, on parle de discriminations et **on en est juste à dire aux bailleurs : quitte à ne pas prioriser le public qu'il y ait au moins une égalité de traitement dans ces cas-là.** Que cela ne soit pas plus difficile pour une femme qui a subi les violences conjugales d'avoir un logement que pour quelqu'un d'autre.

On travaille beaucoup plus sur l'égalité de traitement, mais on travaille également sur comment établir un partenariat privilégié auprès des bailleurs. En ce moment, on travaille avec un petit groupe de bailleurs qui sont volontaires pour nous donner des petites astuces, on parle d'élaborer une façon de faire ensemble, pourquoi pas un protocole, quelque chose... C'est un projet, je ne sais pas si c'est super clair, ce que je dis, mais voilà.

Michèle LOUP

Merci beaucoup, Hanitra. On vient de voir une expérience de terrain que beaucoup d'entre vous partage, vous qui gérez également des centres d'hébergement. C'est extrêmement important d'avoir ces expériences de terrain-là.

Nicole BLAISE

Juste, elle a oublié un petit élément qui me paraît important.

Hanitra ANDRIMANDROSO

Un élément très important, c'est **qu'un des freins**, cela a été évoqué à plusieurs reprises, **c'est l'endettement locatif, qui est une crainte des bailleurs.** Afin de lever cette appréhension, nous avons fait une enquête auprès de femmes que nous avons accompagnées dans les dix dernières années, accompagnées et relogées entre 1995 et 2005.

On voulait savoir si elles avaient aujourd'hui des problèmes d'endettement locatif ou pas. Et **dans presque 90 % des cas, les femmes n'ont pas de problèmes d'endettement locatif.** C'est un argument qu'on peut avancer, nous, aujourd'hui, auprès des bailleurs. C'est **une enquête sur 120 femmes sur dix ans.**

Mme X (hors micro)

C'est 120 femmes qui ont retrouvé un emploi ou 120 femmes qui n'ont pas retrouvé un emploi ?

Hanitra ANDRIMANDROSO

Toutes les femmes que nous avons pu retrouver, 120 femmes sur dix ans.

Michèle LOUP

Ce qui montre bien que le non-paiement du loyer est souvent lié aux violences elles-mêmes, et quand les violences cessent, la possibilité de paiement du loyer revient.

Jean-Luc, à toi, et après, nous garderons un petit temps de débat avec la salle, bien sûr.

Jean-Luc LAURENT, Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France en charge du Logement et de l'Action Foncière

Merci, Michèle.

Mesdames, Messieurs, je voudrais dire tout d'abord que le républicain que je suis ne peut que s'engager à agir contre les violences qui sont subies par les femmes victimes de ces

agissements de tous apports, physiques ou même verbaux qui conduisent à un engrenage. Car ma conviction, c'est qu'au travers de cette question, il s'agit aussi de donner son sens à l'égalité.

On parle souvent des droits, on parle souvent d'égalité, on sait bien souvent aussi, et vous en avez porté témoignage que l'égalité parfois n'est qu'un mot, c'est la raison pour laquelle il nous faut agir.

Et dans ce domaine, ce que je veux dire, c'est **que les besoins en hébergement et en logement des femmes victimes de violences ne sont pas connus. Il est difficile de procéder à une évaluation.** Pourtant, on fait quelques recherches, il n'y a pas d'étude sur le sujet, tout au plus nous disposons d'une étude récente (janvier 2006) conduite conjointement par le conseil général des Ponts et Chaussées et l'Inspection générale des affaires sociales sur la question de l'hébergement et du relogement des femmes victimes de violences.

Nous n'avons pas davantage, et une intervenante dans le précédent débat a abordé cette question, nous n'avons pas de **vision de l'utilisation des contingents**, des contingents préfectoraux, mais même des contingents communaux, **alors même que les femmes victimes de violences font partie des publics prioritaires aux termes d'une circulaire que je veux rappeler et dont il faut demander l'application.**

Il s'agit de la Circulaire du 8 mars 2000 qui a fixé que, pour l'accès au parc social, et dans la prise en compte des plans départementaux pour l'accès au logement des personnes défavorisées, c'est un élément qui doit déboucher sur une priorité de relogement.

On ne peut donc qu'estimer l'ampleur des besoins. Et selon l'évaluation conduite dans le rapport que j'évoquais tout à l'heure de janvier 2006, les femmes victimes de violences nécessitant un logement ou un hébergement sont estimées à quatre mille par an au plan national.

Comme vous le dites, ces chiffres sont à l'évidence très inférieurs à la réalité, je dirais que je le mesure pleinement, comme vous, mais moi je le mesure dans mes fonctions de vice-président du Conseil régional, mais aussi fort de l'expérience que j'ai de maire du Kremlin-Bicêtre où, effectivement, j'ai connaissance de faits.

Je suis saisi par ces personnes qui sont en difficulté ; et sur lequel je voudrais insister, sur l'importance qu'il y a aussi, pour l'ensemble des associations à **être très attentif à l'accompagnement**, parce qu'il est très difficile parfois, pour des questions de dignité, de faire des démarches. Ça, vous le mesurez pleinement, on le mesure au travers des services sociaux, et cela implique toujours, me semble-t-il, une ouverture et une attention toutes particulières. Car, parfois, nous le savons bien, sans être très à l'écoute et ouvert, c'est-à-dire sortir de son cadre, aller vers, on n'a pas forcément connaissance de situations qui nécessitent une aide, une intervention.

La question du logement et de l'hébergement est donc non seulement une nécessité, mais une préoccupation primordiale.

Je veux faire écho au Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles dont les missions ont pour objet l'information en matière d'accès aux droits. **Il est évident que le logement est la première demande des femmes**, en tout cas ce réseau indique que c'est la première demande qui apparaît.

Donc la demande qui apparaît et les besoins qui en découlent sont multiples.

Il n'y a pas une recette miracle, il n'y a pas une mesure à prendre, **il y a à construire ou à reconstruire, au travers d'une vie, par le logement avec des phases qui peuvent être l'hébergement d'urgence jusqu'au logement pérenne.**

Et justement, **ces besoins qui sont multiples passent par l'hébergement d'urgence**, accueil 24 heures/24 et toute l'année, mais aussi l'hébergement en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, ce qu'on appelle **les CHRS**, les centres d'hébergement d'urgence, les **maisons relais**, mais aussi **le logement pérenne dans le parc social ou dans le parc**

privé avec un accompagnement social par des associations spécialisées dans le soutien aux femmes victimes de violences, notamment, mais pas seulement, dans le cadre de baux glissants.

En effet, parallèlement aux solutions d'hébergement plus ou moins long offertes par les deux premières dispositions que j'évoquais, **l'accès à un logement ordinaire est nécessaire**. Après une phase de crise, en vue d'une stabilisation, elle est même souhaitable en amont des situations de crise pour permettre une décohabitation lorsque cela s'avère nécessaire. **Or, l'accès au logement social se révèle difficile, encore plus dans la situation actuelle de crise et de pénurie constatée en Ile-de-France.**

Je rappelle qu'il y a en Ile-de-France plus de 350 000 demandeurs de logements sociaux qui sont recensés et qui demeurent insatisfaits en matière de réponse. Et 350 000, ce n'est pas des demandes individuelles, ce sont des familles.

Quant au logement privé, il faut là aussi être clair, **les tensions sur le marché ne permettent pas l'accès aux femmes, souvent avec enfants, qui disposent de ressources modestes, et on a eu quelques exemples qui ont été donnés aujourd'hui.**

Alors, quelles actions pour la Région ?

La Région soutient, **dans le cadre du budget des solidarités**, Francine BAVAY l'a évoqué tout à l'heure, les opérations de création de structures d'hébergement d'urgence, de maisons relais dédiées aux femmes en difficulté.

Dans le cadre du budget du logement, dont j'ai la charge, **avec le plan logement voté en décembre 2005**, la Région s'est engagée pour la **création de 120 000 logements sociaux nouveaux, la réhabilitation de 120 000 autres logements sociaux** et, en plus du logement d'urgence, nous avons décidé de nous engager à la réalisation de **mille chambres en hôtel social, gérées par des bailleurs sociaux en lien avec des associations** pour mettre fin à cet habitat indigne dont vous parliez il y a quelques instants, et puis aussi aux situations d'escroquerie et d'exploitation de la détresse que vivent les personnes concernées.

Pour 2007, il me semble, et Michèle LOUP l'évoquait tout à l'heure, qu'il nous faut être en réponse très concrète par rapport à vos travaux et à vos préoccupations, ce qui m'a amené, à son instigation, à **réfléchir à quelques propositions nouvelles** que je peux indiquer, puisqu'elles ont été validées dans le cadre du budget pour 2007 que je présenterai prochainement.

Je propose de mettre en place dans le secteur du logement **une série d'actions permettant de faciliter l'accès des femmes victimes de violences à un logement ordinaire en complément des aides mises en œuvre** en faveur des structures spécifiques d'hébergement **au titre des solidarités de Francine BAVAY**. Il faut favoriser en effet aux femmes victimes de violences l'accès au logement social.

Et puis j'aborderai aussi le parc privé ensuite.

L'action régionale en faveur du logement social est essentiellement en faveur du logement de type PLUS et PLAI puisque, sur les 120 000 logements sociaux que nous allons accompagner en vue de leur création, je rappelle que 82 % des objectifs de construction de ces 120 000 logements sont sur le logement social et très social. Il s'agit pour nous d'augmenter très significativement l'offre disponible en Ile-de-France.

La première proposition, naturellement, c'est que les femmes victimes de violences, parce qu'elles sont un public prioritaire, peuvent légitimement prétendre à cette offre. Dans ce cadre, **une action spécifique doit être mise en œuvre, et j'y veillerai, afin de favoriser les partenariats entre les bailleurs HLM et les associations ou établissements d'hébergement spécialisés** dans le soutien aux femmes victimes de violences. Je pense en particulier au réseau – ce sont des exemples – de la Fédération nationale solidarité

femmes ou encore de la FNARS avec lequel nous avons engagé des partenariats et un soutien financier au travail de ce réseau.

Deuxième proposition : je proposerai la mise en œuvre d'une aide nouvelle en investissement pour l'équipement matériel et mobilier de logements pris à bail par des associations spécialisées en vue de les louer dans le cadre de baux glissants à des femmes victimes de violences.

Troisième proposition : il s'agit de la création d'une prime significative – je veux dire par-là très incitative – au bénéfice des opérateurs HLM qui s'engageraient à l'occasion de programmes de construction ou de programmes de réhabilitation soutenus et financés par la Région, à louer des logements à des associations spécialisées.

Il faut également favoriser pour les femmes victimes de violences l'accès au parc privé. Afin de faciliter la prise de baux par des associations au profit des femmes victimes de violences, notamment des baux glissants, mais pas uniquement, de logements dans le parc privé, je proposerai de verser à des propriétaires privés une prime régionale incitant à la remise en location de logements vacants depuis plus d'un an à des niveaux de loyers conventionnés.

Il s'agit des niveaux PST, comme on dit, loyer social ou très social. Cette prime pourrait être de l'ordre de **5 000 € par logement, ce qui doublerait ainsi la prime mobilisable auprès de l'ANAH pour atteindre donc un montant global de 10 000 €, compte non compris des avantages fiscaux.** Ces mesures permettraient de cumuler les aides et avantages fiscaux mis en place par l'Etat pour la mobilisation du parc privé tout en favorisant l'affectation des logements à un usage social et très social, parce que derrière, il ne s'agit pas que les loyers soient exorbitants. Au contraire, **il faut agir pour avoir des loyers à un niveau adapté.**

Cinquième proposition : il faut sécuriser les associations de soutien aux femmes victimes de violences. Pour cela, je pense qu'il nous faut consolider l'action des associations qui ont à assumer la gestion locative de logements occupés par des femmes victimes de violences. Je proposerai donc de leur ouvrir l'accès au dispositif régional que nous avons mis en place avec la FNARS Ile-de-France pour la sécurisation des associations, qui permet à ces associations de mettre en œuvre, et par le biais de la FNARS, des aides aux impayés, aux petits travaux ou en matière de trésorerie.

Telles sont les cinq propositions nouvelles que je suis en mesure d'inscrire dès le budget 2007 qui sera soumis au Conseil régional au mois de décembre. J'espère qu'elles constitueront des mesures positives pour Michèle LOUP et pour vous toutes et tous, puisque Michèle porte avec énergie, enthousiasme, efficacité, persévérance, ce défi qu'il nous faut relever tous ensemble.

Et je crois qu'évidemment, **à partir de ces propositions, dont il faudra travailler les modalités concrètes,** ce qui sera le travail de vos réflexions et propositions à vous-mêmes, mais aussi le travail de la Commission logement du Conseil régional, **nous pourrons mettre au point ce dispositif et vous apporter des réponses très concrètes dès l'année qui vient.**

Michèle LOUP

Eh bien, je pense que ces différentes mesures vont effectivement apporter un mieux et que nous allons travailler à leur mise en place très rapidement dès le vote du budget et dès le début de l'année.

Maintenant, je vous laisse la parole pour d'éventuelles réactions, interrogations ou réflexions.

Chantal CLOS, Association ICW France

Bonjour, je suis fondatrice d'une association de mères de familles. Je suis intervenue ce matin et je réinterviens maintenant, parce que là, on parle de logement, mais en même temps, on parle de violences conjugales, et évidemment de dettes locatives et de difficultés de trouver un logement.

Je pense que là, **il y a une faillite à un endroit**, il y a un gap quelque part, parce que quand **on est victime de violences conjugales**, on n'est pas seulement victime de violences conjugales, **on est aussi victime de violence judiciaire**. Je m'explique : j'ai une enfant victime de viol incestueuses, j'ai par conséquent une condamnation à une peine de prison, puisque je refuse de sacrifier mon enfant et de le remettre au père violeur.

Nous sommes plusieurs mères en France à être dans cette situation-là, donc à avoir perdu nos emplois, très simplement, à se trouver au RMI, en allocation de solidarité. Et tout cela est un cercle infernal.

Et quand j'apprends qu'effectivement, dans le 93 il y a une équipe d'avocats, je suis heureuse de cela, mais en Ile-de-France, ici sur Paris ou même ailleurs en France, y a-t-il des équipes d'avocats, y a-t-il des équipes de professionnels qui soient à nos côtés pour nous aider sur ce parcours long et difficile ?

Mon parcours, moi, c'est dix ans de combat, et dix ans d'un combat qui n'est pas terminé, puisque je suis toujours avec une condamnation de prison, j'ai toujours une dette locative et que donc, malgré un troisième cycle universitaire et un passé de conseil en communication, je n'ai pas d'emploi, j'arrive à 50 ans, je n'ai pas d'emploi et je ne suis pas la seule dans ce cas-là.

Nous sommes de très nombreuses femmes à être dans cette situation-là en France.

Alors moi, j'attends du Conseil régional d'Ile-de-France, effectivement, de se mobiliser à nos côtés, parce que, étant Parisienne, j'aurais envie qu'ici à Paris, il se passe quelque chose de plus important et que cela puisse impulser d'autres politiques sur le reste du territoire, parce que ce n'est pas supportable.

On ne peut plus se parler et je ne peux plus entendre parler des experts ou plus entendre parler des professionnels, parce que nous, victimes, nous continuons d'être victimes et nous continuerons d'être victimes jusqu'au bout de la vie. Et nous avons des enfants à élever, et nous les élevons le mieux possible, mais ce n'est pas dans ces conditions-là que nous allons pouvoir nous reconstruire et aider nos enfants à se construire.

Et effectivement à les aider à se construire pour qu'ils obtiennent leurs droits un jour et qu'ils se battent pour leurs droits un jour.

Donc **il ne suffit pas simplement de parler de logement, il faut aussi parler d'équipe pluridisciplinaire** pour effectivement aider à ce que les femmes ne tombent pas dans la spirale, se relèvent et aient une vie digne de ce nom.

Nicole BLAISE

Je voudrais avoir quelques réactions par rapport aux propositions du Conseil régional.

Je voudrais dire une chose, c'est que nous n'avons pas vraiment de difficultés pour avoir, nous les associations, des locations à nous, pour nous, parce que nous sommes de très bons locataires. Nous payons le loyer, nous gérons les personnes qui sont dedans, avec nos équipes qui doivent être payées pour le faire.

Donc, si vous voulez, le problème du logement associatif est un problème qui se pose beaucoup plus au niveau du fonctionnement d'une part qu'au niveau de l'investissement, et au niveau de ce que les bailleurs seront sollicités pour nous donner des logements.

En fait, le bailleur ne demande que cela, c'est de nous faire faire son boulot, et on prend tous les risques financiers. Donc, si vous voulez, je suis un peu embêtée de vous le dire aussi crûment, mais c'est vrai que pour nous c'est un vrai problème.

Et ce que nous réclamons, les associations, c'est vraiment des incitations pour que les bailleurs louent des logements en bail direct aux personnes.

Ce dont nous avons besoin, c'est de logements en baux directs.

Les logements associatifs, les baux glissants, on les fait par défaut, mais on nous fait faire un métier de bailleur qui n'est pas le nôtre et, en fait, je vous dis, les bailleurs nous sollicitent énormément et nous devons freiner, freiner, freiner, pour ne pas répondre à leurs sollicitations.

Alors, **que chaque association puisse disposer d'un peu de logements qu'on appelle temporaires, cela nous permet de gérer l'attente.** C'est vrai que c'est une formule qui a son sens et qui a ses financements.

Quand les personnes ne sont pas prêtes au logement, elles relèvent d'un centre d'hébergement avec les financements dont nous avons besoin pour ces centres d'hébergement. Et quand elles relèvent effectivement d'une période temporaire, nous avons besoin de quelques logements. **Mais ce dont nous avons surtout besoin, c'est que les bailleurs fassent confiance aux femmes et leur attribuent des logements en bail direct,** d'autant plus que l'insertion temporelle ne permet pas une scolarisation linéaire pour les enfants, puisque les logements associatifs ne sont pas définitifs et qu'il faut recommencer sur un autre quartier, dans une autre ville, pour ces femmes, et cela reperturbe encore la vie familiale. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport aux propositions.

Hélène DE RUGY

Je voulais remercier Daniel BRUNEL pour ce qui concerne la formation professionnelle, parce que **c'est vrai que la problématique de l'insertion par l'emploi est aussi une voie pour le logement,** malheureusement moins automatique qu'elle ne l'a été à une certaine époque, mais c'est aussi une condition sine qua non. Et je parle au nom de l'Espace Emploi de l'association Du Côté des Femmes où nous accompagnons des femmes à l'insertion professionnelle et à la formation.

Ce qui compte, c'est la prise en compte globale. Comme on l'a dit tout à l'heure **pour la problématique des femmes victimes de violences, c'est un accompagnement global** qui prépare y compris à l'accès au logement, et prendre en compte la question du logement pour les femmes qui sont en insertion professionnelle, parce que là, il y a des situations qui sont dramatiques.

On a des femmes qui sont dans une action de formation et dont on apprend qu'elles louent un canapé. Et le prix du canapé augmente ! Donc il y a des choses qui sont dramatiques. Elles n'ont rien, sans cela elles seraient à la rue.

Là, en matière de formation professionnelle et d'accompagnement à l'insertion professionnelle, le rôle des associations, c'est de prendre en compte cette problématique globale. Or, les financements dans l'insertion professionnelle découpent les personnes en cases.

Et nous, on prend en compte la problématique en global, ce qui fait qu'on a de bons résultats. Maintenant, on n'arrive pas à avoir des financements complets et on est en déficit perpétuel, parce qu'on est obligé de se couler dans des cases et puis de pallier les déficits des dispositifs.

Alors, **on réussit à les pallier pendant quelques années, on risque d'y laisser notre peau,** et pourtant, **on a vraiment la reconnaissance** et on a eu un chef d'entreprise qui est venu l'autre jour, qui nous a dit que par rapport au travail que faisaient certaines entreprises privées pour le reclassement des chômeurs, **ce qu'on faisait était de bien meilleure qualité** avec une prise en compte globale, **et pourtant on n'arrive pas à survivre avec les cases financées au plus juste telles que nous les présentent tous les financeurs.**

Monique Minaca, Groupe Cadre de Vie

A propos du logement des personnes en difficulté, sachez quand même qu'il y a très longtemps que les femmes se sont mobilisées sur ces thèmes-là, **puisque le premier centre d'accueil de femmes battues date de 1987 en France**, et j'étais l'architecte responsable de cela.

Je dis cela parce que nous avons eu un mal fou à réaliser le dossier, parce que l'administration, la DDASS, énormément de services administratifs présents, à la limite ne voulaient absolument pas voir naître ce type de service « nouveau » à l'époque. Et puis, **ce qui m'agresse énormément aujourd'hui, c'est que je vois qu'il n'y a pas grand-chose qui a bougé, pour la raison simple, c'est qu'il n'y a réellement pas de volonté politique pour entreprendre dans ce domaine.**

A cette époque-là, nous proposons déjà le fait qu'il y ait une loi d'urbanisme. **Quand on fait un certain nombre de logements quelque part, il y a des équipements d'accompagnement**, des écoles, un certain nombre de choses, etc.

Et nous avons dit : « **A chaque fois qu'il y a des logements créés, il faut absolument qu'il y ait un quota de logements pour accueillir des personnes en détresse, notamment des femmes.** »

On nous avait dit : « Mais écoutez, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? »

On avait répondu : « Faites attention, c'est extrêmement important, ce n'est pas demain matin que la violence vis-à-vis des femmes va s'éteindre, il est important de faire face à une demande. »

Et cette demande, des décennies après, nous en sommes toujours au même point, on tourne autour du pot. **Il faut une volonté politique, il faut des budgets conséquents pour rattraper le retard**, parce qu'aujourd'hui, je vois encore que **ce sont les associations toutes seules qui se débrouillent**, tant que faire se peut, dans **des souffrances énormes pour essayer de répondre même pas au dixième de ce qu'il faut faire.**

Le deuxième point, c'est que **des services administratifs en France**, des services X, Y ou Z, cela ne manque pas, mais **ils sont tous tellement cloisonnés** que le travail, qui pourrait être beaucoup plus simple, pour prendre les situations de manière globale, ne peut pas se faire, parce que les uns s'arrêtent ici et les autres commencent là, et qu'entre les deux, il y a un trou. **Et il y a toujours des trous, comme par hasard, pour financer les choses que les femmes demandent.** Je vais m'arrêter là, parce que je peux continuer.

Saleha BELKHEIR, Association des Juristes Berbères de France

Bonjour, je suis directrice de l'Association des Juristes Berbères de France. Nous travaillons sur Paris et surtout sur le 93. On a un Point écoute Femmes pour l'accompagnement social et juridique des femmes victimes de violences.

Et ma question va effectivement au Vice-président chargé du Logement au sujet des chambres sociales qui vont être gérées par les bailleurs : pourriez-vous nous en dire un peu plus ? C'est quelque chose qui va être construit à part et géré par le bailleur ? Ou alors ce sera des quotas ? Merci.

Aminata NOYER, MJC André Philip Centre social de Torcy

Je suis animatrice au centre social de Torcy. Je voulais confirmer ce qui vient d'être dit par l'architecte : depuis trois ans, **il y a des femmes sur cette ville qui se sont mobilisées par rapport aux questions de logements, par rapport à leur quartier** où elles avaient des logements exigus où elles vivaient dans des situations de polygamie et d'autres situations un peu dramatiques, sans aucune aide de qui que ce soit.

Quand on parlait ce matin, je ne sais pas qui l'a dit, qu'il serait temps que les femmes soient citoyennes et qu'elles se mettent en action, je crois que **cela fait un moment déjà qu'elles sont en action, mais elles ont besoin d'aide, elles ont besoin d'être soutenues** aujourd'hui, même **financièrement et psychologiquement** dans tout ce qu'elles font.

Elles organisent une solidarité entre elles qui ne demande pas de construction de logements par les bailleurs, elles s'hébergent les unes les autres, mais elles ont besoin du soutien des forces publiques, elles ont besoin d'aides financières pour continuer leur action, qui est de voir leurs problèmes dans leur globalité.

Ce sont des femmes qui s'organisent pour la formation professionnelle, qui vont aujourd'hui jusqu'à la création d'entreprises pour certaines d'entre elles, mais où elles rencontrent encore **des problèmes de discrimination, parce que les banquiers ne leur font pas confiance**, parce qu'on ne veut pas leur prêter de locaux, donc des femmes qui tombent dans des engrenages.

Et, par rapport aux propositions qui sont faites, les petites associations aujourd'hui ont besoin d'être soutenues.

Geneviève COURAUD, Observatoire du Droit des femmes des Bouches-du-Rhône

Bonsoir, je ne suis pas d'Ile-de-France, **je viens de Marseille. Je suis présidente de l'Observatoire du droit des femmes et de l'égalité des chances qui se trouve au Conseil Général des Bouches-du-Rhône, et qui a été créé il y a un an environ.**

Nous avons choisi nos missions, elles sont intermédiaires entre les associations et les politiques, et nous avons choisi de commencer à **travailler sur l'emploi des femmes** dans les Bouches-du-Rhône, en particulier en partant du constat qu'à Marseille, sur une population d'un peu plus de 800 000 habitants, **il y a environ 200 000 personnes au-dessous du seuil de pauvreté et qu'il s'agit de femmes avec des enfants.**

Ce travail a été confié à un prestataire qui est **le CREDOC**, et nous allons avoir les résultats de cette **enquête** très bientôt, je peux vous en dire deux choses. Cette enquête repose d'une part sur une collation de résultats statistiques, et d'autre part sur une enquête téléphonique qui a porté dans le courant de la première quinzaine du mois de septembre sur **512 personnes interrogées.**

Je vous dis juste deux choses : **plus de 30 % des femmes travaillent en horaires décalés**, c'est-à-dire avant 7 heures du matin et après 19 heures régulièrement ; presque 50 % des femmes interrogées au téléphone disent travailler le week-end régulièrement.

Nous sommes là en face d'une situation que nous n'avons absolument pas attendue concernant l'emploi. Je voulais juste vous faire ce petit point-là. Je suis venue écouter ce que vous aviez à dire sur ce problème des violences, du logement, j'y associe également le problème de l'emploi qui me paraît, moi, fondamental, et je pense que vous en êtes convaincus.

Je voulais intervenir ici pour vous dire que dans les Bouches-du-Rhône aussi, nous avons de graves soucis autour de ces sujets, et prendre contact avec celles et ceux d'entre vous qui travaillent dans ce domaine de façon à ce que nous puissions échanger les données que nous avons et **qu'au travers de la France, nous puissions constituer un réseau qui nous permette d'utiliser les bonnes pratiques que nous voyons ici et là, et échanger sur le point des associations qui sont en grande fragilité.**

Et c'est ici l'ancienne présidente d'une grosse association de droits des femmes qui vous parle et qui connaît bien les difficultés. Merci.

Mme X

Je voulais poser une question concernant les politiques de la ville. Donc la Région a un rôle dans les nouveaux contrats de villes... Cela ne s'appelle pas les Contrats de villes, mais les nouvelles conventions. **Est-ce que la question des violences faites aux femmes ne pourrait pas être mentionnée de façon beaucoup plus explicite dans les politiques de la ville ?**

On sait aussi que **dans les programmes de rénovation urbaine, il y a beaucoup de problèmes de violence et de décohabitation au moment des démolitions**, toute la question des façons d'habiter sont mises à plat et un certain nombre de situations remontent. Est-ce qu'on ne pourrait pas encourager **les bailleurs sociaux à diagnostiquer, identifier les questions des violences à ce moment-là.**

Est-ce qu'un **travail un peu systématique de sensibilisation des acteurs des politiques de la ville, au niveau municipal, les équipes DSU (développement social urbain) ne pourrait pas se faire ?**

Et, **étant donné que la Région a son mot à dire dans ces négociations entre les municipalités et l'Etat**, est-ce qu'elle pourrait **introduire et inciter à ce que cette question soit travaillée, et notamment le triptyque violence/logement/emploi ?** Car je pense effectivement qu'on ne peut pas séparer complètement la question du logement de la question de l'emploi.

Michèle LOUP

Merci. Je vais maintenant passer la parole à la tribune brièvement pour que chacun ou chacune puisse réagir sur une des interpellations qui nous aura été faite avant que Claire VILLIERS fasse un petit mot de conclusion.

Hanitra ANDRIMANDROSO

Juste peut-être rebondir, je ne vais pas faire une réponse, mais plutôt une suite par rapport à la mobilisation des femmes. Il est vrai qu'on nous avance des freins, des limitations en termes de parc mobilier, mais peut-être **qu'il est temps aussi de travailler à partir de la créativité, de la mobilisation des personnes.** Je pense notamment que c'est très important d'associer les femmes elles-mêmes aux réflexions et aux actions.

Je voulais juste faire un clin d'œil par rapport à cela, à **une proposition, à un projet ou une envie qu'on aurait, nous, un rêve, c'est de réunir toutes les parties prenantes autour de la même table dans la même salle et de pouvoir en discuter pour faire avancer les choses.**

Et peut-être une question aussi, je ne sais pas qui pourra répondre : **est-ce qu'il y aurait moyen de, non pas faire pression, mais d'obliger peut-être les bailleurs sociaux à être plutôt sur la partie « sociaux » plutôt que sur la partie « bailleurs »,** par rapport à l'attribution des logements ?

Parce qu'on a parlé de la Circulaire du 8 mars 2000, mais il y a aussi la Charte de l'égalité dont l'action 173 a déjà été stipulée clairement.

Il y a aussi la première des dix mesures du Plan global contre les violences faites aux femmes. Donc comment est-ce qu'on met tout cela en application pour que cela ne reste pas des mesures et des circulaires ? Merci.

Daniel BRUNEL

Simplement, un petit mot, parce qu'il me semble qu'ici on peut s'apercevoir, au regard des problèmes qui sont posées, qu'on devrait imaginer davantage vivre dans une société de plein droit, particulièrement concernant les questions du logement et de l'emploi.

Et particulièrement par rapport à celles et ceux, et en l'occurrence celles, qui en ont le plus besoin.

Mais ça ne marche pas comme ça.

Par contre, on a bien conscience que **la Région peut constituer un lieu, un espace qui peut et qui devrait permettre de regarder comment avoir une vision un peu plus transversale des politiques.**

Pourquoi je dis cela ? Parce que j'ai une préoccupation en tête. Aujourd'hui, nous sommes sur un sujet bien identifié, mais il y a deux jours, j'étais en contact avec le Comité de coordination régionale des personnes en situation de handicap, parce qu'on est en train de travailler un rapport cadre sur les problèmes du handicap.

Or, ce qui venait très fort, c'était **la notion d'incitation**.

Il y a un vrai sujet, c'est-à-dire : ou bien chacun, un peu dans sa tête, dans un exercice de responsabilité, regarde comment il est possible de faire quelque chose, ou bien on considère que ces problèmes-là sont de caractère sociétal.

Je pense que régionalement on peut s'y atteler à plusieurs, en quelque sorte, puisque Jean-Luc LAURENT a eu le souci de travailler des réponses un peu plus concrètes, mais moi je pense qu'il serait louable qu'à la région Ile-de-France on regarde surtout **pour mettre en synergie les partenaires qui aujourd'hui ne font pas forcément leur travail. Pour avoir des réponses qui sachent traiter tout aussi bien des questions d'insertion que les problèmes de formation, d'emploi, de réparation, d'accompagnement, que des problèmes de logement ou de santé.**

Le sens à donner à la suite, puisque je vois que Claire VILLIERS s'est rapprochée de la tribune, je pense qu'on a intérêt à essayer de **réfléchir à une approche beaucoup plus forte, beaucoup plus globale et beaucoup plus cohérente**, qui ne laisse pas à chacun le soin d'apporter des réponses, certes nécessaires, mais qui peuvent être partielles, trop partielles, en tout cas, pour avoir ce souci de réponse plus appropriée.

Mais aussi pour **faire en sorte que la Région puisse interpeller celles et ceux, je pense y compris l'Etat qui n'est pas toujours, comme il le faudrait, au rendez-vous**. Et quand je parle de l'emploi, c'est vrai aussi des entreprises, d'ailleurs. On a parlé des bailleurs, très sincèrement, cela concerne aussi la question de la **responsabilité sociale et territoriale des entreprises**.

Donc voilà, puisque j'avais donné plutôt rendez-vous par rapport à quelques chantiers qui sont en cours dans le **prochain trimestre**, cela va venir très vite, donc je pense que c'est à **la faveur de ces rapports cadres un peu plus transversaux qu'il faut qu'on y réfléchisse pour apporter aussi des réponses un peu plus appropriées et un peu plus élargies** que seulement le souci d'avoir évoqué dans tel ou tel domaine des réponses certes nécessaires.

Ernestine RONAI

D'abord, par rapport aux chiffres que vous avez donnés, Jean-Luc LAURENT.

J'ai fait un rapide calcul sur la base de quelque chose qu'on avait fait en Seine-Saint-Denis, que j'ai donné au départ : en fait, on sait d'après l'enquête ENVEFF qu'il y a environ 1,5 million de femmes victimes de violences dans leur couple, un tiers de ces femmes sont **victimes de violences graves et très graves (500 000)**.

Là-dessus, je considère qu'un dixième, c'est-à-dire 50 000, veulent partir de chez elles et sont en danger très grave.

Au moins 50 000, c'est-à-dire très loin des quatre mille. C'est la première chose au niveau de la France.

La deuxième chose, c'est la question des ressources et de l'emploi. Moi, je suis tout à fait d'accord qu'évidemment l'accès à l'emploi est quelque chose d'important pour la personne. Mais je trouve assez **dangereux de conditionner la question de l'emploi à l'accès au logement. Et je pense que les femmes, notamment avec enfant(s), avec les allocations, le RMI, l'APL, etc... peuvent accéder à un logement stable**. Et je pense qu'il est très important d'aider les femmes à accéder à l'emploi, bien sûr, à la formation, bien sûr, mais je pense que conditionner le logement à cela, pour moi, c'est quelque chose de dangereux.

Troisièmement, je me réjouis beaucoup de ce que vous avez dit concernant les 120 000 logements sociaux en construction et les 120 000 logements sociaux en réhabilitation.

240 000 logements, pour moi, c'est extrêmement important parce que, évidemment, la question du nombre de logements rentre dans la question de la possibilité pour les femmes à accéder au logement. Donc c'est très important. Et à mon avis la Région va aider financièrement à la construction de ces logements.

Eh bien moi, **je suis pour qu'on conditionne le financement à l'accès au logement social et au logement réhabilité pour les femmes victimes de violences.**

Si on ne conditionne pas, on n'avancera pas, parce qu'on sent bien que les histoires de sécurisation, sur lesquelles on insiste beaucoup, évidemment les bailleurs sont très frileux et, comme il n'y a pas de logements, ils peuvent y aller, ils mettent toutes les conditions qu'ils peuvent.

Moi, je suis vraiment **pour qu'on soit dans quelque chose de ferme par rapport aux bailleurs d'entrée de jeu, c'est-à-dire lorsqu'on finance les logements sociaux et les réhabilitations.**

La quatrième chose concerne ce qu'a déjà dit Nicole BLAISE, mais que je vais reprendre, parce que je partage ce qu'elle dit **sur les baux glissants**. Je ne l'ai pas fait tout à l'heure parce que je voulais aller vite, mais j'ai eu tort.

Je voudrais faire **le trajet d'une femme** : elle entre dans l'urgence, **elle entre dans l'errance et dans l'urgence à partir du moment où elle quitte le logement familial.**

Cela peut durer un certain temps, j'ai compté deux mois, je ne suis pas allée loin. Centre d'hébergement d'urgence et de réadaptation sociale, rien qu'à écouter ça, vous voyez déjà ce que cela peut vouloir dire, cela fait en général chez nous **dix-huit mois**.

Après, elle peut encore aller dans une résidence sociale : **vingt-quatre mois**. Après, elle va **aller vers le bail glissant dont vous parlez, cela peut durer un ou deux ans**, cela dépend. **Après**, elle va avoir, toujours avant le bail définitif, l'accompagnement social **lié au logement**, cela peut durer aussi.

Et enfin, elle va se retrouver autonome avec un logement définitif.

Je trouve que ce trajet que je viens de vous faire est très long. Et cette femme, à part qu'elle ait été victime, elle n'est pas particulièrement responsable de ce qui lui arrive et **elles sont, pour un certain nombre d'entre elles, tout à fait capables d'entrer d'emblée dans un logement définitif.**

Qu'il faille des baux glissants pour un certain nombre de femmes, d'accord, mais qu'on ne généralise trop largement, c'est là où je m'inquiète et où je me dis que l'argent qu'on va dépenser à cela, est-ce qu'on ne peut pas le dépenser pour sécuriser et aider les femmes à entrer dans un logement définitif. Et moi, je crois qu'il faut qu'on soit à mon avis, plus ferme vis-à-vis des bailleurs.

La dernière chose que je veux dire concerne les associations qui jouent un rôle, on l'entend, extrêmement important, parce que sans les associations, vous voyez où on en serait. Et moi je pense **qu'il faudrait qu'on arrive à financer l'investissement, bien sûr, ce qui se fait déjà, mais aussi le fonctionnement.**

C'est-à-dire qu'il faut trouver un moyen, parce que **si on ne sécurise pas le fonctionnement des associations, évidemment, on ne peut pas se lancer dans les projets**, étant donné que derrière, on ne sait pas comment ça va fonctionner.

Il me paraît donc **est très important d'avoir les deux types de financements, à la fois sur l'investissement et sur le fonctionnement.**

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce que j'ai entendu au cours du débat.

Faraone BOGAZZI

Je voulais seulement dire une chose au sujet de la recherche de logements pour les personnes qui ont travaillé avec nous pendant six mois dans le quartier de la Goutte d'or.

On a fait des réunions, on a fait tout un travail de recherche de logements vides, d'immeubles vides, et au bout de six mois, il y a des femmes qui sont arrivées un jour en disant : « Cet immeuble est vide ».

On a fait rechercher pourquoi il était vide.

On a trouvé le propriétaire, on a monté une action, cela a duré très longtemps, mais on est arrivé quand même à faire que tous les logements de cet immeuble soient pris pour loger toutes les femmes qui ont participé à cette action de recherche de logements.

Il y a donc **tout un travail qu'il faut faire, parce qu'il y a des bailleurs privés qu'avec beaucoup de patience et de persévérance, on peut entraîner dans des projets, soit de réhabilitation, soit de locations de logement** qui seraient légèrement améliorés grâce à des travaux.

Ce travail-là, on peut le faire au moment où on a des personnes qui viennent et qui ont vraiment l'intention de trouver le temps pour rechercher quelque chose qui va dans le sens d'un logement définitif. Nous avons fait ce travail.

Nous avons aussi proposé à la Ville de Paris qui a du terrain, qui a des petites parcelles dans le secteur, de nous mettre à disposition un petit terrain pour qu'on travaille avec des personnes qui sont en recherche de logements, des femmes surtout, car on travaille beaucoup avec des femmes qui arrivent chez nous pour la recherche de logement. Ce sont des femmes seules, parfois avec un enfant, RMistes.

Mais il y a des possibilités de penser le logement et après de trouver le financement pour monter les logements qui sont conçus par ces personnes.

Je crois que c'est la possibilité qu'il y a encore pour faire que ces personnes qui cherchent, c'est vrai, elles rentrent dans les hôtels, dans toute la filière qu'on vient de décrire tout de suite.

Mais à mon avis il y a aussi d'autres possibilités aujourd'hui, parce qu'on voit très bien que de toute façon, on n'en sortira pas s'il n'y a pas cette collaboration entre tous les organismes, toutes les familles qui sont dans ces situations-là.

Ce qu'il y a aussi, que je voudrais dire très fortement, et par exemple à la Goutte d'or, c'est **qu'il y a des logements qui appartiennent à l'OPAC de Paris et qui sont vides depuis douze ans.** Nous avons demandé la mise à disposition de ces logements. Ils sont murés et vous pouvez le constater en passant rue Myrha où il y a un magasin où on vend des vins, où on vend des poulets à sacrifier pour les rites de certaines familles, à la Goutte d'or, ils sont vides, ils sont murés depuis douze, treize ou quatorze ans.

Là aussi cela veut dire qu'il y a des maillons de la chaîne qui sont coupés. Et le travail en collaboration que nous avons demandé de mettre en œuvre à la Goutte d'or, nous le faisons depuis notre création, c'est-à-dire depuis 1986 que nous avons fait les premières propositions, et que nous avons avancé des projets.

Jamais l'aménageur n'a voulu entrer, je dis bien pas d'exécuter, mais entrer dans le discours de cette collaboration avec la participation des habitants de la Goutte d'or.

Alors le travail, on continue à le faire et, contrairement à ce qu'on peut dire sur le problème emploi et logement, je pense que de toute façon, **quand une femme sort d'une formation, quand elle a eu par elle-même la possibilité d'accéder au logement**, je crois que c'est aussi le devoir de notre association de l'accompagner, même s'il n'y a pas de violences, comme on vient de le traiter aujourd'hui.

La personne, quand elle vient en formation, elle ne vient pas seulement pour l'emploi, elle vient en formation, parce qu'elle a besoin d'être avec l'autre, elle a besoin d'être ensemble. Et au moment où vous traitez le problème de l'emploi, de la formation et du logement, c'est cela que nous essayons de faire.

A partir de là, après, on peut discuter, on peut faire et on peut passer du temps, parce qu'il faut passer du temps à faire tout ce travail, à faire toute cette mise en scène, parce que c'est une mise en scène qui très souvent donne des résultats positifs. Voilà ce que je peux dire.

Jean-Luc LAURENT

Par rapport à plusieurs interpellations et demandes de précisions, je voudrais que vous entendiez et mesuriez pleinement la situation de crise du logement dramatique qui existe dans la région Ile-de-France, qui est inégalée depuis le début des années 50.

Ces cinq dernières années, il y a plus de 50 000 familles qui sont en situation de demandes insatisfaites. Si on en est à cette situation, c'est que contrairement à ce qu'on nous raconte sur la construction, la réalité, c'est qu'il y a moins de 40 000 logements qui se construisent en moyenne par an quand il en faudrait 60 000 tout compris.

Et que les logements qui se construisent aujourd'hui sont inaccessibles, sauf pour les 10 % des personnes qui ont les niveaux de ressources les plus élevés. C'est cela, la réalité.

Et par rapport aux interpellations et à vos préoccupations, comme à celles des travailleurs sociaux que j'ai rencontrés, par exemple, sur les questions relatives à l'accès des jeunes au logement, comme la situation de toutes les personnes qui sont en situation de grande difficulté, il faut savoir que les bailleurs sociaux de cette région, qui peuvent être critiqués, il n'en demeure pas moins que c'est eux qui logent de plus en plus de familles en grande difficulté sociale.

Et quand je dis familles, c'est familles au sens classique et familles monoparentales. De plus en plus, nous n'avons plus de parcours correct au niveau du logement. C'est cela la réalité, donc **il nous faut absolument augmenter l'offre de logements, construire davantage de logements sociaux pour être en situation de permettre l'accès de tous au logement.**

Quand je parle d'accès au logement, c'est de **logements pérennes prioritairement.**

Et les propositions que je vous ai faites, ce ne sont pas que pour fabriquer des baux glissants ou de la courte durée, c'est prioritairement pour du logement pérenne en essayant aussi d'agir sur deux leviers : augmenter les capacités en logements pérennes pour lever les obstacles dans le parc social et dans le parc privé, afin que des personnes en situation difficile accèdent au logement.

Mais d'autre part, aussi, permettre aux associations, aux travailleurs sociaux qui manquent de solutions aujourd'hui et qui n'ont rien d'autre que le numéro d'urgence et de devoir payer, j'en fais l'expérience, à des marchands de sommeil des loyers exorbitants, en 2000 : **403 M€ en Ile-de-France sur les nuitées d'hôtel. C'est un gâchis colossal**, donc il faut agir sur différents leviers.

Et sur ce qui est proposé en hôtellerie sociale, je ne veux pas trop durer sur ma réponse, mais il y a un dispositif, c'est sur le site Internet, il y a une plaquette qui a été éditée, notre volonté est de nous engager pour mettre fin à l'habitat indigne dans les hébergements d'urgence, propriété de personnes pour certaines peu scrupuleuses, c'est le moins qu'on puisse dire, et qui profitent de la situation.

Quant à la réalisation de mille chambres, c'est milles chambres sociales qui viennent en plus du logement d'urgence, mais permettent d'apporter une réponse avec une garantie de logement digne et à un loyer modéré.

Donc il y a un dispositif, d'ailleurs la Région innove, puisque l'Etat vient d'arrêter un dispositif en s'inspirant de ce que nous avons voté il y a un peu moins d'un an, et vient de le reprendre en confiant à la Sonacotra un dispositif de ce type, mesurant qu'il y avait une difficulté particulière en Ile-de-France et qu'on ne pouvait pas continuer comme cela. Donc il

nous faut élargir l'offre de logements, évidemment sur les situations provisoires, mais aussi et surtout, et c'est la cible, sur le logement pérenne.

Donc des choses existent aujourd'hui. Faut-il aller vers des quotas de logements ?

Il y en a, des quotas de logements. Je le dis, il y a un quota de logements pour personnes en grande difficulté, c'est les Plans départementaux pour l'accès au logement des personnes démunies.

Mais on sait par contre **qu'ils ne sont pas homogènes sur l'Ile-de-France**, il y a des différences de traitements qui tiennent au fait que certaines villes n'ont pas de logements sociaux et se refusent d'en avoir aussi. Et il faut tenir compte aussi de cette réalité.

Il faut sans doute réformer, mais excusez-nous, ce n'est pas nous qui faisons la loi, ce n'est pas dans cette instance ici. Il faut sans doute modifier ces dispositifs et il faut bien voir qu'aujourd'hui, dans les faits, **plus de 60 % des logements sociaux gérés par les bailleurs publics accueillent 60 % des personnes qui sont en dessous des minima ou qui sont au niveau des minima**. Et là, il y a une vraie difficulté, parce qu'on ne peut pas tout leur demander. **Alors, aller au-delà de 60 ?** Parce que c'est cela aussi que ça signifie aussi. **Dans quelles conditions ?** Je crois qu'il faut mesurer aussi cette réalité.

Dernière chose que je veux souligner, sur les interpellations par rapport au besoin de soutien des associations, évidemment besoin de professionnels, besoin de professionnels pour conseiller l'accès aux droits, évidemment, **mais je veux quand même rappeler que la Région Ile-de-France n'a pas la compétence des solidarités et de l'action sociale, ce sont les Départements**. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien, puisque **nous avons mis en place et nous accompagnons la création des Maisons de justice et du droit**, qui, sans l'aide de la Région par exemple, ne seraient pas réalisées et qui permettent d'accompagner, d'orienter et de soutenir.

Par ailleurs, **au niveau de la politique de la ville, il y a un soutien de la Région au fonctionnement d'un certain nombre d'associations** avec des dispositifs qui vont être revus par le vice-président concerné, qui est Julien DRAY, au début de l'année 2007, puisqu'on a prévu de faire évoluer la politique de la ville au niveau de l'implication régionale.

Voilà ce que je voulais répondre à différentes interpellations. Je pense qu'il faut essayer, me semble-t-il, **de conjuguer nos efforts pour apporter les meilleures réponses** aux personnes qui sont en situation de grande difficulté et que nous devons servir à l'identique des autres personnes qui ont des difficultés dans notre région **pour faire reculer ces détresses et apporter des réponses très concrètes**.

Conclusion

Claire VILLIERS

Bonsoir à toutes et tous, je vais essayer d'être assez rapide, et en même temps c'est toujours un peu un défi. Il ne s'agit pas de faire une conclusion puisque, Michèle l'a dit, je crois qu'on est engagé dans un travail sur lequel on essaie de poser des pierres.

Jean-Luc a d'ailleurs dit que les propositions seraient retravaillées par la Commission logement. **On a toujours à cœur, non pas de faire pour, mais de faire avec.**

Je pense que c'est tout à fait important, y compris **vos réactions, vos interpellations, qui ne peuvent que nous aider à ce que ces propositions soient mieux adaptées.** En tout cas, c'est le souci qu'on a collectivement dans cette maison.

J'ai juste dix petits points, mais petits, parce que j'ai essayé de relever un certain nombre de choses qui me paraissaient intéressantes et importantes.

La première chose, c'est par rapport à l'interpellation de Chantal : on avait choisi exprès pour être concret de faire un après-midi sur la question violences et logement, parce que c'est vrai qu'autrement, on sait qu'il y a des terrains innombrables sur lesquels il faudrait qu'on soit capable de répondre.

Mais c'est un peu frustrant, et cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être plus large, et je crois que la période va s'y prêter, **le Collectif National pour les Droits des Femmes est en train de travailler à une loi cadre avec d'autres**, Daniel BRUNEL en a mentionné, un certain nombre de parlementaires. Je crois que cette question, on la prendra effectivement de façon transversale, il faut qu'on soit capable de répondre et d'avoir des propositions assez offensives.

La deuxième chose que je voulais dire, qui m'a beaucoup frappée en vous écoutant les unes et les autres, **c'est cette espèce d'histoire de la double peine, c'est-à-dire que non seulement, les femmes sont battues, voire assassinées, mais en plus elles sont coupables.** C'est comme pour le viol, on est violé, mais il faut toujours faire la preuve que ce n'est pas vraiment de sa faute.

Dans le film, on voyait d'ailleurs un certain nombre de femmes qui disaient cela, tout le débat sur la minijupe, pas la minijupe, etc... et je trouve que là, vous avez dit à un autre moment : « **C'est comme si, le logement, il fallait le mériter** ».

Là, **on a un vrai travail à faire**, comme sur la totalité des discriminations ou je ne sais pas comment il faut dire, enfin bon, **sur la question des préjugés et des représentations.**

Au niveau de la Région, deux choses, Daniel BRUNEL a mentionné le plan qu'on est en train de préparer. On appelle cela **une délibération cadre, c'est-à-dire un plan transversal.** Parce que je vous assure que, dans cette maison, faire travailler ensemble des gens qui sont sur des secteurs différents, vous n'en mesurez sans doute pas l'originalité, vous vous en foutez, **mais c'est un petit exploit.**

Et je le dis pour notre richesse commune : nous avons réussi pour la première fois, et ce sont les femmes qui sont à l'initiative, l'originalité, comme beaucoup de fois, et la manière de **vouloir répondre de manière transversale aux questions qui nous sont posées fait y compris bouger les institutions et les services de cette maison.**

C'est un patrimoine collectif, il n'est pas qu'à cette table, il est à tout le monde. Donc **travailler sur la question des représentations, des préjugés, etc., il y aura un rapport cadre au printemps et nous allons mettre en place un Conseil de l'égalité dans les jours à venir, dont Ernestine RONAI sera membre.**

On l'a entendue, on l'entend de nombreuses fois, mais je pense que, par rapport à la question qui était posée tout à l'heure sur : *et si on mettait en réseaux nos différentes pratiques ?*

C'est aussi une des choses qu'on veut faire. Je ne sais pas, je n'ai pas confié à Ernestine le soin d'être porteuse de l'ensemble de ce que disent les associations de la Région, mais après tout, pourquoi pas ?

Je ne saurais trop vous conseiller aussi de venir aux Rencontres régionales de la démocratie du 9 décembre où nous déciderons là aussi de **mettre en place un centre de ressources de façon à ce que toutes les pratiques des associations, des syndicats, des conseils en tous genres de cette région soient enfin mises en réseau, rendues visibles** et que nous puissions, à partir de cela, avoir un meilleur rapport de force.

La troisième chose que je voudrais dire, mais là je n'ai pas de réponse, mais je pense qu'il y a un **champ de travail réel sur les questions de prévention**. Michèle a mentionné tout à l'heure l'idée de travailler sur la **question des lycées**, donc des jeunes hommes, des jeunes filles, peut-être que cela peut être une idée après tout pour l'année prochaine. Cela ne veut pas dire qu'on ne fera rien entre temps, mais pour un temps fort sur lequel on pourrait essayer d'être plus concret.

Quatrième point : vous l'avez dit les unes et les autres, et nous le partageons, c'est que, dans cette affaire, il y a à la fois des réponses concrètes, on a essayé d'en donner quelques-unes cet après-midi qu'on retravaillera, mais **c'est affaire de volonté politique. C'est-à-dire que la question des violences contre les femmes n'est pas une question de strict comportement interindividuel, c'est une question de société, donc c'est une question politique.**

C'est pour cela que cela doit donner lieu à **prise en compte par les différentes institutions**, ce que nous avons essayé de faire un peu là, c'est pour **cela que cela doit donner lieu à une loi de manière à ce qu'il y ait des dispositifs, à ce que les différentes institutions (police, justice, etc.) soient dans le coup**, parce qu'autrement on en restera à quelque chose qui est de l'ordre de l'intime, de l'ordre du privé.

Et là il n'y a de la réponse que par stigmatisation et culpabilisation, bien évidemment.

Il faut faire sortir la question des violences du privé pour lui donner toute sa dimension politique, et donc évidemment avoir une traduction dans la loi.

Cinquième point : ce que j'ai beaucoup entendu cet après-midi, et je crois que c'est très important et je pense qu'il faut que nous le fassions partager beaucoup plus largement, dans cette maison, mais au-delà, mais trop souvent la question des violences faites aux femmes, on pense que c'est une question d'hébergement d'urgence.

Moi, je vous avouerai franchement que dans la préparation de cette journée, mais encore plus dans ce travail de cet après-midi, parce qu'on n'est pas compétent sur tout, j'ai compris qu'il y avait **la question de l'urgence (il manque des places, il manque des centres, il y a un département qui n'en a pas), mais en fait, c'est la question du logement qui est primordiale, pour que les parcours puissent exister.**

Alors probablement que pour celles qui sont venues cet après-midi, parce que vous êtes sur ce terrain, c'était une évidence.

Je vous assure que moi qui ne suis pas trop loin pour écouter, ce n'était pas du tout une évidence.

Et là, **cela nous renvoie dans la bataille générale pour le logement** et qui là, encore une fois, est une question politique parce que nous avons fait effectivement un Plan logement, Jean-Luc LAURENT en a dit quelques mots, mais **la Région n'est pas l'opérateur principal sur le logement, elle n'est que partenaire, donc elle peut impulser, elle peut mettre de la conditionnalité.**

J'ai entendu ce que disait Ernestine et d'autres, sur les aides, mais enfin c'est une question politique et une question politique qu'on va traîner longtemps, parce qu'on a pris un tel retard qu'on ne va pas en sortir rapidement, en aurions-nous même la volonté, ...

Dans la région, on a estimé dans le travail sur la révision du Schéma directeur d'Ile-de-France, que **dans les trente ans, c'est 1,5 million de logements qu'il faut faire sortir de terre. C'est considérable.**

Cela demande des budgets extrêmement importants et donc ce sera l'objet de rapports de force, en particulier pour qu'il y ait une grande proportion de logements sociaux et qu'on arrête de stigmatiser les logements sociaux.

Vous avez vu le rapport du CERC et quelques autres qui sont sortis dans les derniers jours, sur le niveau de revenu de nos concitoyens, et on est plutôt moins pauvre en Ile-de-France qu'ailleurs. C'est 80 % de la population qui peuvent prétendre au logement social, donc en fait c'est du logement pour tout le monde, ce n'est pas du logement du tout pour les catégories les plus pauvres, etc. Donc il faudra une volonté politique absolument phénoménale.

Je vous livre deux petites réflexions à ce moment-là, qui n'étaient pas dans le débat de cet après-midi, qui m'appartiennent : je suis dans **une grande perplexité sur la politique de l'ANRU, démolition, reconstruction**, et je me demande si dans les mois à venir, car je pense qu'il y aura un débat politique général dans ce pays, j'espère qu'on va être amené à remettre à plat un certain nombre de politiques.

Je suis convaincue qu'il y a des endroits où il faut démolir, parce que c'est devenu inhabitable, mais je ne suis pas sûre que tout ce qui a été démoli devait l'être.

Et quand on voit qu'il y a des endroits où il y a des cités dont les habitants disent eux-mêmes : « *Mais non, ce n'était pas des cités à problème* ». Je ne sais pas, on peut prendre Poissy, on peut prendre Les Mureaux, à Poissy il y a une cité où il y a 450 logements qui sont murés alors qu'il y a des gens en errance, en particulier des femmes, etc.

Je prends cet exemple parce que je l'ai en tête, mais ne faisons pas de généralisation.

Ne sous-estimons pas **le poids symbolique qu'ont ces destructions parce que, en détruisant, on détruit aussi, enfin on veut aussi effacer de la carte les populations qui y habitent**, en particulier les familles monoparentales, donc en particulier des femmes avec beaucoup d'enfants, etc., dont on pense qu'elles ne sont justement pas une richesse mais qu'elles sont un problème pour notre société et repoussées aux confins de la Région...

Et oui, les gens de la Seine-et-Marne sont intervenus plusieurs fois. Aujourd'hui, le département qui décroche dans notre région, ce n'est pas la Seine-Saint-Denis, c'est la Seine-et-Marne à cause justement de la politique d'éviction des populations qui sont en difficulté...

Donc ça, c'était ma première réflexion, sur la question de l'ANRU. La Région a décidé d'entrer au conseil d'administration de l'ANRU. Je ne sais pas si l'ANRU continuera à exister dans un autre contexte politique, peut-être. En tout cas, si elle existe encore, je crois que cette espèce de chantage aux collectivités locales : « Je vous donne de l'argent si vous démolissez. », je pense qu'il faut changer totalement de façon de faire.

Et puis il y a une question dont on ne discute jamais, c'est la question des réquisitions. Cela a été un peu évoqué là, c'est qu'il y a une loi et, en attendant, il y a quand même des milliers de logements qui effectivement ne sont pas occupés. Et de ce point de vue, **je crois qu'il faut qu'on reprenne cette question.** La Région n'a absolument pas la capacité juridique, on n'est pas préfet, ni collectivité responsable, mais je voulais le rementionner, parce que je pense qu'on n'est jamais ici seulement des élus ou seulement des responsables associatifs, on est des militants politiques, des citoyens, on vit dans plein d'endroits, et voilà.

Sixième point : tout ce que j'ai entendu, quand même, c'est que je trouve que **la répartition des tâches n'est pas bonne.**

Le désengagement de l'Etat, la rétraction des services publics font aujourd'hui peser sur les associations un poids qui est absolument excessif. Et je ne suis pas en train de dire que les associations ne font pas bien le travail qu'elles ont à faire dans des conditions extrêmement difficiles, mais je pense qu'il faut rediscuter de la répartition des tâches.

Si on pense que c'est une question politique, si on pense que tout le monde, et en particulier les femmes en difficulté, aujourd'hui celles qui sont victimes de violences, **si on pense que le logement est déterminant et doit donc être un droit au même titre que les autres droits, eh bien, il faut un service public** parce que moi je ne sais pas assurer un droit sans un service public qui en a la responsabilité.

Il faut une loi, il faut un service public et il faut que le droit au logement soit un droit opposable à la propriété privée.

Effectivement, la Région ne va pas décider cela, mais encore une fois, on va être dans une période politique un peu particulière. Je pense que chacun ou chacune aura à cœur, dans les débats qu'il va mener, aux endroits qu'il ou elle choisit, mais moi je crois qu'on ne s'en sortira pas autrement.

Ce qui ne veut pas dire qu'il faut que nous ayons des services publics qui ne soient pas profondément remaniés dans leur fonctionnement et dans la manière démocratique dont ils fonctionnent.

Je ne crois pas qu'il faille dire : « Les associations ont fait un boulot, maintenant ce sont les services publics. »

Il faut construire des partenariats.

Il y a des choses que les associations font, mais elles peuvent le faire par délégation de service public en partenariat avec le service public. Et de la délégation de service public à des associations, **cela veut dire de la sécurisation d'associations**, parce que le problème que vous avez posé, les unes et les autres, et moi qui suis responsable de la vie associative dans ma délégation, je me tape la tête contre les murs.

Je m'engage à prendre cette question à bras le corps l'année prochaine sur : comment fait-on ? Par conventionnement ou par convention pluriannuelle ou je ne sais pas quoi ?

Mais c'est très compliqué, parce que la Région ne peut pas subventionner toutes les associations de la Région. C'est totalement impossible, on n'en a pas les moyens. En tout cas, subventionner leur fonctionnement. **Donc il faut qu'on discute et que probablement, on fasse des priorités politiques avec des conventions.**

Sachez en tout cas que le problème est totalement entendu, mais que pour le moment, je ne sais pas répondre.

En tout cas, l'engagement que je prends envers vous, c'est que nous traitons cette question et, là aussi, **j'espère** – c'est la militante politique qui le dit – **qu'on aura un contexte, un rapport de force à partir de l'année prochaine qui fera que la question associative sera traitée totalement différemment de ce qu'elle a été ces dernières années.**

Je ne sais plus où j'en étais...

En point sept, j'avais mis échanger les bonnes pratiques, je l'ai déjà dit.

Le huit, c'était le fonctionnement associatif, je viens d'en parler un peu longuement.

J'en viens au neuf, c'est que je crois qu'on est toutes et tous, on sait que les choses ne se résolvent pas seulement dans les institutions, mais quelquefois dans une bonne interaction entre la rue et les institutions. Donc j'ai parlé de la **Loi cadre du Collectif National pour les Droits des Femmes, des débats à venir.**

Le dixième et dernier point, c'est bien sûr la manifestation de demain qui à mon avis est un des outils qu'il faut absolument que nous soyons capables d'utiliser et qui partira à 15 h00 de République en direction des grands boulevards.

C'était ma conclusion.

La séance est levée à 18 h 45.